

## Démocratique, l'Europe ?



### Internet ou l'ère de la calomnie

« C'est d'abord rumeur légère. Un petit vent rasant la Terre. » Puis de grandes âmes charitables tweetent, tweetent sur la grande toile. La calomnie se dresse, s'enfle, grandit : « La théorie du genre envahit nos

écoles, pervertit nos chers petits. » D'absurdes fictions deviennent « prodiges de vérité ». Elles blessent, terrassent de pauvres diables, menacés comme des coupables avec la bénédiction des Eglises.

*Marianne*

### Sommaire

- 2 - Portrait Daniel Dupuis
- 3 - Édito
- 4 - Municipales à Angers
- 5 - Jean Monnier, un maire socialiste ?
- 6 - Laïcité scolaire
- 7 - Benoîte Groult
- 8 - L'Union européenne
- 11 - Sortir de l'euro

- 12 - Vers une meilleure Europe
- 13 - L'abandon de la nation
- 14 - L'islam politique en Tunisie
- 15 - Les Amis du Bon Cinéma
- 16 - Rappelés
- 17 - Le coin des libraires
- 18 - Collège public de Beaupréau
- 20 - devinettes scientifiques

## Portrait

# Daniel Dupuis :

« Militant j'étais, militant je terminerai »

**FILS D'INSTITUTEURS, DANIEL DUPUIS EST NÉ À ANGERS EN 1939. APRÈS DES ÉTUDES À L'ÉCOLE NORMALE (PROMOTION 1955-1959), IL A ÉTÉ 32 ANS DIRECTEUR D'ÉCOLE À NOYANT LA GRAVOYÈRE ET 37 ANS MAIRE DE SA COMMUNE. IL A AUSSI ÉTÉ CONSEILLER GÉNÉRAL ET CONSEILLER RÉGIONAL. AUJOURD'HUI, IL EST TOUJOURS UN MILITANT ASSOCIATIF ENGAGÉ DANS L'INTÉRÊT DE SA COMMUNE.**

### L'Anjou laïque : De quand date ton engagement militant ?

**Daniel Dupuis :** Je crois qu'il date de l'École normale. Je jouais beaucoup au hand-ball et nous avons créé la section hand du SCO dont j'ai été président à 18ans. J'étais également délégué de classe. J'ai donc très vite pris des responsabilités.

Nommé instituteur à Noyant la Gravoillère en 1962, je suis devenu secrétaire du Foyer laïque et très vite j'ai créé l'Association de Parents d'Élèves avec laquelle nous avons organisé les premiers Centres aérés. Il n'y avait pas alors d'organisation laïque s'occupant de vacances d'enfants. C'était le domaine des Familles rurales.

Vers 1966 ou 1967, j'ai créé l'association Neige et Soleil avec le directeur des mines de fer et le Conseiller pédagogique. J'avais assisté à une réunion du Conseil municipal (de droite) qui ne voulait pas aider les enfants qui partaient en classe de neige. J'avais pris la parole pour dire qu'il n'y avait pas que les fils de bourgeois qui avaient le droit de profiter de séjours à la montagne.

À Noyant, nous avions des études surveillées gratuites, du sport avec l'USEP, une cantine gérée bénévolement. C'était un engagement militant pour soutenir l'école publique.

Dans le même état d'esprit, nous avons été la première école du département à organiser un jumelage avec l'Angleterre et des séjours linguistiques pour nos élèves.

### L.A. L : Parallèlement à ta carrière d'instituteur, tu t'es rapidement engagé en politique ?

**D. D :** J'ai été 32 ans directeur d'école à Noyant la Gravoillère. J'ai été élu Conseiller municipal – d'opposition – dès 1971. Ce fut mon premier mandat. En 1977, j'ai formé une liste qui a obtenu la majorité et je suis devenu maire. Je l'ai été 37 ans. À Noyant nous avons toujours eu une liste de gauche et nous n'avons jamais mis notre drapeau dans la poche.

Pendant tout ce temps je suis resté un adhérent et un militant du Foyer laïque.

### L'A.L : Pourquoi cet engagement politique ?

**D.D :** Parce que c'est le politique qui organise la vie de la cité.

J'ai eu finalement un parcours classique. D'abord militant associatif, puis syndical (représentant de la FEN dans le segréen), puis élu municipal. J'ai aussi été Conseiller général de 1979 à



1993 et Conseiller régional de 1986 à 1998 et de 2004 à 2010. J'ai mis fin volontairement à mon mandat de Conseiller général par anticipation sur la règle du non-cumul. Au Conseil général, j'étais quasiment le seul à défendre la laïcité et l'École publique.

Un jour où j'avais soutenu la création d'une école publique dans une commune qui en était dépourvue, le journaliste de la Nouvelle République avait écrit : « S'il y en a un qu'il faudrait canoniser, c'est Daniel Dupuis pour sa constance à défendre l'École publique. » C'était juste avant un voyage du Conseil général au Vatican.

### L'A.L : Comment est né le projet de La mine bleue ?

**D. D :** Pendant mon mandat de maire,

j'ai vécu la fermeture des industries extractives. La mine de fer d'abord, puis l'ardoise. Nous n'avons pas voulu baisser les bras et nous avons créé La mine bleue avec trois dominantes.

La première sociale : redonner du boulot aux ouvriers qui n'en avaient plus. La deuxième économique par la création d'une activité touristique. Enfin la sauvegarde du patrimoine et de la mémoire ouvrière.

À ce sujet, je reviens à 1986 où il s'est passé quelque chose de symptomatique. Après une première vague de licenciements, j'ai vu débarquer dans mon bureau de Maire des dizaines de mineurs qui m'ont dit : « Qu'est-ce qu'on peut faire pour toi et la commune ? » Un mouvement s'est créé et nous avons aménagé le Parc Saint Blaise où 30 à 40 bénévoles venaient travailler deux jours par semaine.

### L'A.L : Tu n'as plus de mandat d'élu. Quel est ton engagement militant aujourd'hui ?

**D.D :** Quand j'ai décidé qu'il était temps de laisser ma place de Maire, le passage de témoin s'est fait de façon parfaite avec mon premier adjoint. Je continue à m'impliquer bénévolement, dans l'intérêt de la commune, dans le montage de dossiers. Je suis en train de terminer le dossier Atlantera, projet européen de valorisation du patrimoine minier qui regroupe dix partenaires. Nous en sommes à la rédaction du rapport final.

Je prépare deux autres dossiers : Patrimoine culturel immatériel et industriel (PCII) et Appropriation du patrimoine par les jeunes.

Au niveau local, où je redeviens militant associatif, je suis au Foyer laïque, au Comité de jumelage et à l'Association d'aide aux handicapés. C'est un ESAT (Établissement social d'aide aux handicapés) qui emploie 150 personnes, très bien intégrées dans le tissu social, à des activités d'entretien d'espaces verts, de reliure, de restauration. Je m'occupe enfin de deux dossiers : la restructuration du parc Saint Blaise et la valorisation de la filière bois, projet porté par des associations locales. C'est un projet environnemental cohérent : chaudière à bois du groupe scolaire, paillage, réimplantation de l'abeille noire et exploitation de la miellerie. Militant j'étais, militant je terminerai.

*Propos recueillis par Jacky Minier*

## HUMEURS Et RUMEURS

### Ils n'ont rien compris !

Le résultat des élections municipales a été catastrophique pour la gauche. Le résultat des élections européennes s'annonce encore pire. Les décisions prises devraient logiquement chercher à redorer l'image de la majorité socialiste auprès des citoyens. Alors comment faut-il comprendre la nomination de Jean Pierre Jouyet, ancien ministre des affaires européennes de Nicolas Sarkozy, au secrétariat général de l'Élysée ? Comment faut-il comprendre l'éviction de Pierre Moscovici du gouvernement pour dans la foulée proposer sa candidature comme commissaire européen à Bruxelles ? En réalité ils ne font qu'appliquer les propos d'un personnage du Guépard, roman de l'écrivain italien Tomasi di Lampedusa : « Il faut que tout change pour que rien ne change ».

### Rien de nouveau depuis le roi soleil

À l'époque du roi soleil les maîtresses se succédaient à la cour et influèrent sur les décisions politiques du souverain. Parmi les nombreuses élues, les plus connues furent Louise de Lavallière et la marquise de Montespan. Son arrière petit fils, Louis XV, suit le même chemin. Après la marquise de Pompadour, la duchesse Du Barry tiendra une place importante auprès du roi. Notre président de la République renoue-t-il avec une tradition monarchiste ? Après Ségolène, lors d'un prochain remaniement verrons nous arriver Valérie ou Julie au gouvernement ?

### Mains sales et nausée

La rédaction du « Progrès de Lyon » a découvert avec effarement en « une » des éditions du Rhône, et dans une double page intérieure, le sujet intitulé « Délinquance, criminalité organisée : qui fait quoi dans le Rhône ? » Par « qui fait quoi », il fallait entendre quelle nationalité et/ou quelle ethnie est spécialisée dans quels types de délinquance. Cette enquête a été réalisée au risque de véhiculer certains poncifs, stigmatiser encore et toujours les mêmes, flatter un certain lectorat en faisant la courte échelle aux thèses nationalistes ? Les journalistes du « Progrès » ont honte de l'image désastreuse donnée par leur journal.

# Laïcité, souveraineté populaire et Europe

Ledito

parce qu'une république laïque assure d'abord le « vivre séparément » qu'elle peut assurer mieux que tout autre le « vivre ensemble<sup>2</sup> » de tous.

Cette définition de la citoyenneté politique n'empêche nullement des regroupements affinitaires dans la vie civile et leurs expressions dans l'espace public. Mais, dans une société laïque, ces appartenances communautaires sont dépassées par une citoyenneté égale pour tous.

Dans une république laïque, démocratique et sociale, les citoyens réunis constituent le peuple souverain.

dans les partis de gouvernement montre pourtant qu'un débat sur les institutions devient urgent. Des institutions démocratiques devraient permettre au citoyen laïque (croyant, agnostique ou athée) d'exprimer son point de vue personnel et donner la possibilité à celui-ci d'être retenu. Sinon, des replis communautaires peuvent se substituer à la citoyenneté républicaine ou le rejet de la politique peut s'amplifier. Le vote pour le Front national et le nombre d'abstentionnistes enregistré lors des dernières élections municipales l'attestent. Le sentiment d'une inanité de la souveraineté populaire se développe. Il peut engendrer le renoncement civique ou une dérive nationaliste à dominante ethnique. Les réponses à cette crise politique et citoyenne varient.

## Un peuple européen fantasmé

Il y a ceux (nous venons de les évoquer) qui militent pour des souverainetés populaires nationales plus écoutées et plus représentatives et ceux qui, les considérant inadéquates à la mondialisation, plaident pour une souveraineté supranationale. Sur notre continent, les nations devraient alors s'effacer devant un État européen. A cette fin, certains préconisent une Europe des régions. La concurrence économique pourrait ainsi être préservée. D'autres, plus à gauche, souhaitent une union des peuples. A ces derniers, Frédéric Lordon objecte un principe de réalité.

Pour cet économiste, le pari que puisse émerger un peuple européen des nations existantes est un mirage. Même des transformations institutionnelles acceptées ou imposées<sup>3</sup> n'y pourront rien. Le nombre d'abstentions prévisible aux prochaines élections européennes, pourtant encore organisées dans un cadre national, tendra certainement à prouver que pour l'heure, il a raison. Dans son dernier livre<sup>4</sup>, il affirme que la nation, en tout cas au sens moderne du terme, se définit par

le désir commun de maîtrise d'un destin collectif. Il doute fortement que la « nation Europe » projetée puisse créer ce désir. Pour ce faire, argumente-t-il, il faudrait un « affect commun » européen supérieur aux « affects » des nations actuelles. Il n'y croit pas. Aussi en déduit-il qu'une solidarité indéfectible entre les pays ne serait pas acceptée. Les plus riches la refuseraient. L'actualité européenne le laisse d'ailleurs présager.

L'absence d'un désir commun européen (à court et moyen terme) dans un État unique pourrait générer des replis identitaires. Les germes d'une telle dérive existent. La fin des souverainetés populaires nationales issues de citoyens libres et égaux (selon le principe politique laïque cher à Catherine Kintzler) pourrait laisser place à un ersatz de souveraineté européenne polluée de relents régionalistes et nationalistes. Aussi, à une « nation européenne » fantasmée qui dissoudrait les souverainetés populaires nationales, des militants laïques peuvent, comme Frédéric Lordon (et d'autres), préférer des coopérations entre nations européennes libres et indépendantes. Le refus de l'Europe telle qu'elle se construit pourrait advenir d'un pays et, par contagion, gagner des peuples souverains d'autres nations. La voie de l'inter-national pourrait ainsi s'ouvrir.

Cette analyse est minoritaire. Pour des raisons différentes et parfois opposées, elle n'est pas dans l'air du temps et des médias. Elle n'en mérite pas moins, pensons-nous, d'être entendue par un journal d'éducation populaire laïque.

Jack Prout

<sup>1</sup>Penser la Laïcité (Minerve)

<sup>2</sup>Catherine Kintzler dans « Penser la laïcité »

<sup>3</sup>Rappelons-nous le traité européen refusé par le peuple et imposé par le congrès.

<sup>4</sup>La malfaçon, Monnaie européenne et souveraineté démocratique. Éditions « Les liens qui libèrent »

Chaque citoyen, indépendamment de tout lien d'appartenance communautaire, y détient une part de souveraineté. Et les lois qui le régissent sont le fait de majorités d'égaux. Telles sont la lettre et l'esprit d'une république laïque voulue par les révolutionnaires de 1789 qui ont transformé le sujet en citoyen souverain.

## Une crise de confiance

Certes, des modes électoraux peuvent minorer l'expression de la souveraineté populaire. Le scrutin majoritaire en est un exemple. Il conduit plus à éliminer qu'à choisir. Il en résulte des majorités en décalage avec la diversité des aspirations populaires. Une représentation du peuple plus en accord avec la réalité du pays impliquerait une autre constitution. Les partisans des majorités politiques stables et les partis dominants s'y opposent. La crise de confiance

but à l'adversaire.

Faut-il rappeler à tous ces élus de petits villages ou de grandes villes que le résultat des urnes qui leur est favorable ne constitue en rien une victoire en coupe du monde des milliardaires du ballon rond, mais qu'il leur confère seulement le devoir de gérer correctement l'argent des contribuables. Et donc de travailler inlassablement pour l'intérêt général. Malheureusement aujourd'hui il semble bien que la vie politique se résume uniquement à tout faire pour gagner une élection et ne rien faire une fois cette élection remportée.

## Le compromis de Luxembourg

Du 30 juin 1965 au 30 janvier 1966, le gouvernement De Gaulle mena la politique de la chaise vide pour

toutes les réunions des instances européennes bloquant ainsi toutes les décisions.

Les désaccords de la France portaient sur une question importante, celle de la politique agricole commune et sur une question essentielle qui visait à abandonner le principe de l'unanimité dans la prise de décision au profit de la règle majoritaire.

Cette crise aboutit à ce qu'on a appelé le compromis de Luxembourg.

La France obtient que lorsqu'une question concerne un intérêt vital, les membres du conseil des communautés doivent rechercher un compromis débouchant sur un accord unanime.

À noter que cette disposition fut utilisée par le gouvernement Berégovoy

en 1992 pour s'opposer à un accord États-Unis/Europe dans le cadre de l'Uruguay round en matière agricole.

Ce compromis n'a jamais été intégré dans les traités européens et au fil des années la pratique de la décision à la majorité est de plus en plus répandue.

Les juristes européens constatent que le compromis de Luxembourg n'a pas été juridiquement abrogé. On ne peut, selon eux, exclure qu'à un moment donné un membre de l'UE invoque ce compromis, c'est à dire le droit de refuser l'application du vote majoritaire quand il estime la question en jeu trop importante. Voilà donc un outil politique à la disposition de ceux qui auraient le courage d'en user....

## #HUMEURS ET RUMEURS

### Congratulations

La veillée des élections municipales premier et second tour confondus, sur toutes les chaînes de télévision, on a assisté au triste spectacle des hommes politiques se congratulant entre-eux, s'enlaçant à l'annonce des résultats, s'embrassant même avec le même ridicule et la même fougue que les footballeurs hystériques qui viennent de planter un



# les élections municipales à Angers

Depuis 1977, des municipalités de gauche soit seules soit en formant des coalitions avec des groupes issus de la société civile, assuraient et coordonnaient le développement de cette agglomération de près de 280 000 habitants. Le scrutin de 2014 marque une inversion brutale, notamment pour la ville-centre, Angers, désormais dirigée par l'UMP et ses alliés. Il est donc indispensable de s'interroger sur les causes lointaines et les facteurs conjoncturels ayant abouti à cette inversion. Et quelles observations peut-on en tirer pour le futur ?

## Aux origines,

### le « Monniérisme » et ses aléas

En 1977, porté par un courant national favorable à la gauche et à la tête d'une liste d'union, le syndicaliste Jean Monnier est élu maire d'Angers et va le demeurer jusqu'en 1998. Ses mandats successifs marqués par une politique volontariste et ambitieuse vont contribuer à une profonde transformation de la ville et de l'agglomération angevine. Cette dernière est devenue un pôle métropolitain doté d'une strate d'emplois qualifiés relevant d'une économie fortement tertiaisée. Mais il en est parallèlement découlé une désindustrialisation partiellement compensée par la création d'emplois de service peu ou moyennement qualifiés.

Les alliances politiques du maire ont évolué, après une rupture avec les communistes en 1979, vers une coalition avec les centristes tout en maintenant l'hégémonie politique du parti socialiste. Les succès électoraux ont suivi, fondés sur une double stratégie, le maintien de l'alliance avec le centre articulé à une attention forte vers les quartiers populaires grâce à un bon encadrement associatif et la création d'équipements et d'infrastructures dans ces quartiers largement délaissés avant 1977. Cette stratégie a été poursuivie par son successeur, Jean-Claude Antonini, maire de 1998 à 2012 avec une inflexion marquée vers les écologistes.

Cependant dans un contexte de crise économique de très grande ampleur, les effets des concurrences inter-territoires générées par les dérégulations des politiques publiques aboutirent à une dégradation de la situation économique et sociale de l'agglomération angevine. En 2014 le taux de chômage dépassait légèrement la moyenne nationale et celui de pauvreté atteignait 19 %. Le système « monniériste » fondé sur une croissance locale permettant certaines formes de redistribution au bénéfice des classes moyennes et populaires pouvait-il continuer à fonctionner ou devait-il trouver de nouvelles solutions pour maintenir son hégémonie ? Ce furent les enjeux des élections de 2008 et de 2014.

### 2014 : la rupture et la victoire de la droite

La gestion locale a ainsi été prise de plein fouet par le recul de l'État-providence, de la dépense publique et de la relative redistribution. Quant à l'équipe municipale, elle ne sut que tardivement se renouveler et au prix d'une division mortifère entre ceux qui voulaient perpétuer le monniérisme et ceux qui essayaient d'emprunter des voies nouvelles en fédérant la gauche et en faisant plus largement appel à la dynamique sociale et associative.

Neuf listes couvrant tout l'éventail politique se présentèrent au premier tour. Le maire sortant, F. Béatse, à la tête d'une liste PS-EELV-PCF rivalisait avec une autre, de « centre-gauche », conduite par son ex-adjoint à l'urbanisme, tandis que la droite était pour l'essentiel rassemblée derrière le président du conseil général. La campagne fut intense avec des réunions très suivies, ce qui pouvait laisser croire à une mobilisation forte. Les questions débattues concernaient surtout le local, comme la création d'une seconde ligne de tram ou l'aménagement des berges de la Maine dans une perspective « créative ». Or, si la campagne fut locale les résultats du premier tour s'apparentèrent plutôt

à ceux du national. L'abstention atteignit 41 %, la droite arriva largement en tête (37 %) devant une gauche en recul, fragmentée et divisée. Le FN obtint un résultat faible (6,7%) ce qui confirme la faiblesse de son implantation territoriale dans l'Anjou. Les abstentionnistes étaient particulièrement nombreux dans les quartiers populaires de Monplaisir, Belle-Beille, la Roseraie, là où la liste socialiste et F. Hollande avaient obtenu leurs meilleurs résultats en 2008 et 2012.

Le second tour accentua la tendance. L'abstention recula très légèrement (39 %) ce qui fut insuffisant pour empêcher une victoire assez large de l'UMP avec 54,3 % des exprimés. Le lien gauche-abstention est particulièrement net. Sur les 28 bureaux de vote où F. Béatse arrive en tête, 24 enregistrent une abstention supérieure à la moyenne. La participation se situe autour de 65 % dans les quartiers aisés du centre-ville, ceux qui ont massivement voté UMP. Ainsi la carte électorale dessine deux villes, celle des quartiers centraux favorisés et à droite et celle formée par la couronne des quartiers populaires, à gauche mais où l'abstention est quasiment majoritaire.

### Interprétations et perspectives

Entre 2008 et 2014 le profil social des quartiers d'Angers a peu évolué et la part du logement social reste importante et concentrée dans les quartiers périphériques. L'échec de la gauche se déroule dans un cadre social à peu près identique à celui du scrutin précédent mais dans un contexte économique bien plus dégradé. La désindustrialisation est évidente (Technicolor) et le chômage des jeunes et des femmes a progressé.

Les élections municipales associent des facteurs locaux et nationaux et c'est leur combinaison qui, en 1977, a permis la victoire de Jean Monnier. En 2014 l'échec provient peut-être d'un décrochage de ces deux facteurs. Dans ces territoires urbains refaçonnés par

la mondialisation, il ne suffit plus de s'opposer aux choix nationaux comme l'ont fait les trois listes de la gauche radicale. Leur très faible score s'explique sans doute par l'inadéquation de leur discours purement national avec les réalités locales vécues par la population. La gauche fédérée par F. Béatse avec la participation des communistes s'est limitée à l'inverse aux enjeux locaux en définissant un programme ambitieux mais sans doute trop « intellectualisé » ; et sans les relier aux difficultés générées par la ligne libéralisante suivie par le gouvernement national.

Il aurait sans doute fallu opposer des projets qui soient à la hauteur des enjeux et des attentes. Dans cette part du territoire, où la polarisation, des richesses et des connaissances, est maximale et où le système productif est en profonde transformation, c'est une vision métropolitaine qui pourrait raccorder les niveaux locaux, nationaux et même supranationaux. Une vision qui aurait été structurée par des pratiques politiques « citoyennes » ou alternatives, éloignées des appareils institutionnels classiques et essouffés avec un objectif de rassemblement. Le relatif succès de la liste « naturaliste » va dans ce sens. Faute de ce projet ambitieux et centré sur la citoyenneté, la gauche classique s'est trouvée confrontée au rétrécissement et à la démotivation d'une partie importante de son électorat traditionnel.

Dès lors un boulevard s'ouvrirait à la droite pour peu qu'elle surmonte ses divisions locales et que son programme soit suffisamment vague pour ne pas remobiliser l'électorat populaire. Il y a donc eu un virage à droite à Angers mais dans un contexte préoccupant de séparation entre le mouvement social et le champ politique.

*Christian Pihet*  
*Géographe, Université d'Angers*

# Jean Monnier

## Un maire socialiste ?

**AFFIRMATION RAPIDE VÉHICULÉE POUR DRAMATISER LES DERNIÈRES ÉLECTIONS MUNICIPALES. TROP RAPIDE. IL N'EST PAS CERTAIN D'AILLEURS QUE JEAN MONNIER LA VALIDERAIT.**

En 1977, à la tête d'une liste de l'union de la gauche (P. S., P. C., Radicaux de gauche), il est élu maire. Deux années et demie après, il retire les délégations aux trois adjoints communistes. Premier virage à droite ou, soyons sympa, au centre. Le parti socialiste local lui accorde sa bénédiction.

En 1983, alors qu'un accord national existe entre le P.S. et le P. C. pour la constitution de listes communales, Jean Monnier refuse de l'appliquer à Angers. Il est exclu du parti socialiste. Il s'en moque, dit-il, comme de son premier col marin. Le P. S. local fait profil bas, mais soutient le maire. Il est vrai que la liste avait été "gauchie" par l'apport d'Anjou Écologie Autogestion (Marc Gicquel) et du mouvement de Bertrand Renouvin (Nicolas Lucas). En 1989, il ouvre sa liste aux centristes. Michelle Moreau fait son entrée au conseil municipal. Elle est promue adjointe. Pendant ce mandat Jean Monnier adhère au mouvement centriste "France unie" de Jean Pierre Soisson. Le P. S. local se fait très discret sur sa conversion officielle et publique.

En 1995, il accentue l'ouverture au centre. Michelle Moreau grimpe dans la hiérarchie des adjoints. Au cours de son mandat, il veut passer le relais. Son cœur penche vers Michelle, mais le soutien inconditionnel du P. S. local l'oblige moralement à choisir un membre du sérail. De plus, la rupture aurait pu être fatale électoralement. Jean-Claude Antonini est intronisé. Il a certainement dû s'engager à poursuivre l'ouverture. En tout cas, c'est ce qu'il fit en 2001.

En 2008, Jean et Jean-Claude sont brouillés. Le roi Jean n'hésite pas à apporter son onction à Christophe Béchu, membre éminent du RPR. Il est vrai que Michelle accompagnait le sémillant challenger. Madame Moreau aime se réclamer de la société civile, indépendante des partis. C'est une posture. Ancienne attachée parlementaire d'Hubert Grimault député UDF, c'est bien par son engagement au centre droit qu'elle s'attira la grâce de Jean Monnier.

Alors, Jean Monnier maire socialiste ? Soyons indulgent, faisons l'impasse sur son éviction en 1983 du P. S. et considérons qu'il le fut jusqu'en 1989. Ensuite, même s'il continua à composer avec le parti qui le fit roi, peu lui importait l'étiquette. Il lui importait de gagner. Il fallait amputer la droite des centristes. Il les sollicita donc par pragmatisme, mais aussi par affinité. En effet, Angers, comme Nantes et la Roche sur Yon, aurait très bien pu, dans les années précédentes, avoir un maire socialiste en rassemblement à gauche. Les résultats aux législatives l'ont prouvé.

**Jack Proutt,**  
*adjoint au Maire d'Angers avec  
délégation de 1977 à 1979,  
sans délégation de 1979 à 1983,  
conseiller municipal d'opposition de 1989  
à 1995.*



## HUMEURS ET RUMEURS

### Gros malin

Le maire de Saint-Augustin-des-Bois maîtrise toutes les situations. Toutes, sauf une qui lui a totalement échappé. Les faits ont lieu le vendredi soir précédant le premier tour des élections municipales. Crime de lèse majesté, quelques représentants de la liste qui s'oppose à la sienne distribuent alors les derniers tracts pour dénoncer les dépenses



pharaoniques entreprises par le maire sortant. Une distribution pratiquée après la clôture de la campagne, affirme samedi matin Christian Baron qui se rue à la gendarmerie voisine pour déposer deux plaintes : l'une en diffamation, l'autre pour infraction à la loi électorale. Plaintes que, péteux, il retirera dès le lundi suivant.

Mais trop tard. Car le préfet de Maine-et-Loire n'a pas du tout apprécié que l'élu se promène le samedi matin dans le bourg, flanqué des gendarmes et d'un huissier de justice, chargé de constater la présence du tract distribué la veille au soir dans les boîtes aux lettres. Le représentant de l'État a considéré que cette expédition était de nature à influencer les électeurs. Il a donc demandé au tribunal administratif d'annuler l'élection du conseil municipal à treize voix de majorité, arguant aussi du fait que le maire de Saint-Augustin-des-Bois qui dort, se douche et jardine avec son écharpe tricolore, portait bien entendu cet accessoire lors du scrutin alors qu'il était président

du bureau de vote. Et qu'il n'en avait absolument pas le droit.

J-C M.

### Guetta, le démocrate ?

Patrick Cohen, le 17 avril, dans le 8 h-9 h de France-inter, a invité Frédéric Lordon. Des questions sans concession. Normal. Mais à la fin de l'émission la parole est donnée à Bernard Guetta pour la dernière. Il en pose trois en les développant. Il reste 10 secondes à Frédéric Lordon pour répondre. L'euro péiste, en bon démocrate, veut avoir le dernier mot. Merci Patrick.

### Quelques minutes de déploration, pas plus ?

Pour ces élections municipales, l'abstention très élevée est un événement sur lequel il convient de s'attarder au-delà des quelques minutes de déploration des médias.

En effet, le taux de 39% d'abstention constaté au second tour est le plus élevé, jamais atteint depuis la naissance de la V<sup>e</sup> République.

S'il était déjà de 29% en 1965, il évolue ensuite régulièrement à la baisse jusqu'en 1983 qui connaît le taux le plus faible à 20,3%.

Le décrochage se produit en 1989 où il remonte à 26,9%.

Depuis, toutes les élections municipales qui ont suivi ont vu le taux d'abstention progresser quel que soit le contexte politique de l'époque.

Le constat est là, implacable, les électeurs sont de plus en plus nombreux à désertier les urnes. Si l'on regarde au-delà de ces moyennes nationales, on constate que les abstentionnistes deviennent majoritaires dans de nombreux quartiers populaires. La ville chef-lieu de Maine et Loire n'échappe pas à ces phénomènes.

Au deuxième tour, 36 828 angevins – sur un total de 88 281 inscrits – se sont abstenus ou ont voté blanc ou nul, soit 41,7%.

Ainsi le vainqueur de ce scrutin est élu avec 31,7% des inscrits, à peine un tiers des électeurs et son équipe obtient deux tiers des élus au Conseil Municipal.

Dans ces conditions, la démocratie électorale telle qu'elle est pratiquée a-t-elle encore un sens ?

Les adversaires de la proportionnelle au nom d'une nécessaire « majorité » pour gouverner devraient y réfléchir, et pas que pour les élections municipales.



# Laïcité scolaire :

## une exigence d'émancipation

### EXTRAITS D'UNE RÉPONSE D'HENRI PENA-RUIZ À DES ENSEIGNANTS QUI, DANS MÉDIAPART DEMANDAIENT LA SUPPRESSION DE LA LOI DE 2004 RELATIVE À L'INTERDICTION DES SIGNES RELIGIEUX OSTENSIBLES À L'ÉCOLE PUBLIQUE<sup>1</sup>.

Quel est l'enjeu majeur du débat ? C'est la fonction émancipatrice de l'école laïque. Une fonction essentielle pour les femmes, les victimes de l'homophobie, du racisme, de la xénophobie, de la discrimination entre athées et croyants.

La loi de 2004 entrait en écho avec une circulaire du ministre du Front Populaire assassiné plus tard par les miliciens pro-nazis, Jean Zay, qui en 1937 interdisait les signes religieux dans l'École après y avoir interdit les signes politiques. L'époque était terrible. Les ligues fascistes battaient le pavé avec leurs slogans antisémites, et certains idéologues hostiles aux conquêtes sociales osaient clamer « Plutôt Hitler que le Front Populaire ». Un tel exemple historique montre que la laïcité a été appliquée alors pour soustraire les écoles aux conflits qui pouvaient surgir des prosélytismes religieux traditionnels de la France, principalement celui d'un catholicisme mal affranchi encore de l'anti-judaïsme converti en antisémitisme et manifesté lors de l'affaire Dreyfus. Protéger l'École des prosélytismes religieux quels qu'ils soient, aujourd'hui comme hier, c'est lui permettre de remplir sa fonction émancipatrice, non par une contre-propagande, mais par un travail de fond qui promeut le savoir et l'autonomie de jugement en chaque élève, et lui permet ainsi de résister aux impostures monstrueuses du

racisme, du machisme, de la haine de l'autre en tant qu'autre.

Il faut évidemment combattre aujourd'hui ceux qui n'admettent la laïcité que tournée contre les citoyens de confession musulmane, comme l'extrême droite. Mais il faut également réfuter ceux qui feignent de croire qu'elle l'est effectivement, comme une gauche compassionnelle aveuglée par l'idée que toute exigence de discrétion et de neutralité dans la tenue, au sein de l'école, est liberticide.

Il faut aussi rappeler que la liberté de conscience ne peut se réduire à ce qu'on appelle improprement la "liberté religieuse", pas plus d'ailleurs qu'elle ne pourrait l'être à la "liberté athée". Ces deux notions étranges brouillent un principe général en en privilégiant une version particulière. L'égalité de droits des divers croyants et des athées exclut toute privilège de reconnaissance institutionnelle de la religion. Celle-ci n'a pas à jouir d'un statut public alors que l'athéisme serait maintenu dans la sphère privée. Sauf à promouvoir une discrimination, comme en rêvent les lobby religieux de la communauté européenne. D'un point de vue laïque, la liberté de conscience doit donc être la même pour tous, et seule l'égalité de traitement des options spirituelles garantit une telle exigence.

Après ce rappel des principes, une mise au point concernant la Loi de 2004. Celle-ci n'est pas une « loi sur le voile ». Il faut en finir avec cette appellation fautive qui veut accréditer sa dimension discriminatoire. Ce n'est pas parce que l'extrême droite voudrait la réduire à cela qu'il faut la croire. Trêve de procès d'intention. Il suffit de se reporter au texte même de la loi pour savoir qu'elle concerne tous les types de signes religieux ostensibles. Un jeune homme qui voudrait porter dans l'espace scolaire une kippa ou la grande croix char-

ismatique des Journées Mondiales de la Jeunesse chrétienne se heurterait à la même interdiction qu'une jeune fille voilée. De grâce, ne faussons par le débat par un manque de rigueur, ou par un procès d'intention insultant pour les membres de la commission Stasi qui ne voulaient pas d'une laïcité à géométrie variable. Je rappelle que la même commission a déploré l'absence d'écoles publiques laïques dans de nombreuses communes de France, et proposé de supprimer l'obligation faite aux familles d'Alsace-Moselle qui ne veulent pas de cours de religion pour leurs enfants de solliciter une dérogation. (...)

#### Quelle est la raison d'être de la loi de 2004 ?

Nullement d'entraver la liberté d'expression de la foi, mais de la régler en fonction de la finalité de l'École publique et du fait qu'elle est ouverte à tous. Cette finalité est le partage du savoir et de l'autonomie de jugement, en vue de l'émancipation. Cela requiert de la sérénité, incompatible avec le conflit possible des appartenances exhibées. Il s'agit d'organiser au mieux la coexistence harmonieuse d'élèves issus de traditions multiples et cela ne peut se faire si l'école se transforme en un lieu de manifestation. D'où une exigence de neutralité confessionnelle pour les élèves comme pour les professeurs, inséparables dans l'acte d'enseignement. (...)

L'école n'est pas la société civile. Elle doit s'en affranchir dans toute la mesure du possible, pour faire vivre ensemble les élèves en les soustrayant aux conditionnements qui s'y produisent au nom d'identités collectives plus ou moins exacerbées par les dérives communautaristes. (...)

Nul lieu de vie commune ne peut vivre sans règles. Pourquoi l'école serait-elle la seule institution à devoir le faire ? Dans les pays anglo-saxons, l'uniforme est de rigueur dans la plupart des établissements scolaires. Les juge-t-on liberticides pour autant ? Dans la France laïque, le souci de préserver les écoles

publiques des conflits d'appartenance s'ordonne à la volonté d'y promouvoir ce qui peut unir tous les élèves dans une perspective d'émancipation. L'école ne saurait consacrer ce qui divise voire suscite l'affrontement. (...)

*Henri-Pena Ruiz*

<sup>1</sup>L'article intégral sur le blog : <http://anjoulai-que.blogspot.com>

#### À Angers, le 27 mai, à 18 heures à la Sadel 7 rue Vaucanson conférence sur la laïcité par Henri-Pena Ruiz.

Philosophe, écrivain, maître de conférences à Sciences-Po, Henri Pena-Ruiz a été lauréat du Prix de l'Instruction Publique en 2000 pour son livre « Dieu et Marianne ». Philosophie de la laïcité (PUF). Ancien membre de la Commission Stasi sur la laïcité dans la République, il publie aujourd'hui aux Éditions Plon un « Dictionnaire amoureux de la laïcité » agrémenté d'illustrations d'Alain Bouldouyre (928 pages, 25 euros).

Le philosophe présentera son nouveau livre, et le dédicacera.

#### Pourquoi un nouveau livre ?

« J'ai voulu associer l'histoire, la géographie, la philosophie, la littérature, la théologie, la sociologie, le droit, dans un livre que j'ai conçu comme une encyclopédie de la laïcité, permettant de faire le point sur le sens et les enjeux de l'idéal laïque. Trois démonstrations se conjuguent par l'histoire, la philosophie, le droit laïque »

*H. P.R.*

# Benoîte Groult



**BENOÎTE GROULT A FAIT DON AUX ARCHIVES DU FÉMINISME D'ANGERS DE CERTAINS DE SES MANUSCRITS, « CEUX QUI NE SONT PAS PARTIS À LA POUCELLE ». UN COLLOQUE INTERNATIONAL AUTOUR DE SON ŒUVRE S'EST DÉROULÉ LES 11 ET 12 AVRIL 2014 À L'UNIVERSITÉ D'ANGERS.**

Ecrivaine, femme, puis féministe. Pourtant rien dans son éducation ne la prédestinait à ce parcours : née en 1920 dans un milieu très bourgeois, sa mère, soeur de Paul Poiret, dirigeait elle aussi une maison de couture, son père décorateur était dessinateur de meubles. Elle a grandi sagement dans les institutions catholiques. À la Sorbonne elle multiplie les certificats, grec, latin, philosophie, pour retarder l'entrée dans l'arène où il faudrait tenir la dragée haute aux garçons... « *Il faudrait, se disait-elle, pourtant que je décroche un mari, ce qui me paraissait, vu l'état de mes munitions, un exploit hors de portée* ». En effet sa jeunesse fut soumise aux diktats de sa mère en matière d'éducation<sup>1</sup>.

## Des expériences malheureuses et des succès

Elle s'est mariée en 1945 à G. de Caunes, journaliste qui pensait que le mariage et la maternité la délivreraient de son côté bas-bleu à vouloir singer l'homme. Elle se libérera en divorçant cinq ans plus tard.

En 1962, elle épouse Paul Guimard, directeur littéraire, qui s'engage à publier *Le journal à quatre mains*, biographie des deux soeurs Flora et Benoîte. Cette dernière prend alors conscience de son état de jeune fille soumise incapable de secouer le joug de ses parents, puis de ses maris. Encouragées par le succès du public et, malgré des critiques ironiques qui rappellent toujours la fonction domestique de la femme, elles persévéreront avec *Le Féminin pluriel* puis *Il était deux fois*.

Enfin féministe à 50 ans ! Sa deuxième naissance, en 1970 ! (l'année

zéro du MLF<sup>2</sup>). Elle éprouve le besoin de regrouper les bribes de féminisme éparses de ses romans et dans les articles qu'elle publiait dans divers magazines (revue mensuelle *Pénéla, Elle*). Pourtant son éditeur J.C. Fasquelle s'étonne de son projet « *Quelle drôle d'idée ! Tes romans marchent bien. Là tu risques d'emmerder tout le monde.* »<sup>3</sup>. C'est pourtant en 1975, année de la Femme, qu'elle publie son essai féministe : *Ainsi soit-elle*, un titre efficace et ironique, donné par P. Guimard.

Le livre fait l'unanimité parmi ses lectrices de droite comme de gauche. Son sourire (enfin une militante qui sourit !), son humour, sa dérision séduisent. Avant cet essai elle était appréciée comme écrivaine romancière et avait déjà un public, c'est sans doute ce qui a contribué à son succès. Françoise Giroud dira « *livre drôle et tendre* ». Dans le figaro littéraire on lira d'elle : « *Ni trop chatte ni trop guerrière* », « *Cahier d'une femme qui aime l'homme et qui ne veut plus vivre dessous !* »

## Faux procès et encouragements

Parmi les universitaires elle sera critiquée, on lui reproche « tout lu et pas tout compris ». Les militantes féministes sont irritées et se sentent déposées. Simone de Beauvoir, à qui elle avait envoyé son livre, ne lui a pas répondu. Traduit dans 30 langues ce fut un succès commercial qui a eu le mérite de renforcer la cause du féminisme. Cela a permis la destigmatisation du bon et du mauvais féminisme. Le féminisme est l'affaire des femmes et pas

seulement des intellectuelles. « *On est féministe dans le regard des autres* » (C. Bard).

Son livre fut une révélation et un choc pour beaucoup, il pointe le doigt sur

enfin  
féministe  
à 50 ans !

toutes les « mutilations physiques et morales qui jalonnent l'histoire de l'oppression féminine »<sup>3</sup>. Par les révélations et son combat contre les mutilations sexuelles subies par les femmes d'Afrique, les hommes comme les femmes lui ont fait un faux procès : on n'a pas le droit de s'infiltrer dans la sexualité des négros-négresses ! Awa Thiam<sup>4</sup> lui rend hommage : « *cela a permis de dédramatiser les mutilations sexuelles et de faire bouger beaucoup d'hommes et de femmes dans le monde, B. Groult mérite le prix Nobel des droits humains* »

Elle publiera encore un essai sur le féminisme « *Le féminisme au masculin* » dont les héros sont John Stuart Mill,

Charles Fourier, Condorcet. Elle devient éditorialiste dans *Marie-Claire*, *F. magazine* qu'elle quittera rapidement quand le journal prendra un tournant peu féministe. Habitée par ses soeurs féministes, Olympe de Gouges (dont elle a fait la biographie), Louise Michel, Hubertine Auclert, elle poursuit son combat.

## Une reconnaissance

Dans les préfaces des livres féministes elle écrit en tant que femme et pas seulement en tant que militante féministe, elle crée une sororité de femmes.

Benoîte Groult a été nommée à la présidence de la *Commission sur la féminisation des titres et des professions* en 1984 par Yvette Roudy, ministre déléguée aux Droits de la femme (1981-1986), pensant qu'elle saurait répondre aux détracteurs. En effet une misogynie imbécile et grivoise se déchaîne : « *Au secours, voilà la clitocratie* » (Jean Du-tourd), « *Admirable conne* » (Levi-Strauss).

Tous ses romans sont des succès en France et à l'étranger : *Les vaisseaux du coeur* (1988), une histoire d'amour qui traite du désir et du plaisir de la femme comme celui de l'homme, *La touche étoile* (2006) décrit avec drôlerie et dérision l'approche de la vieillesse, *Mon évasion* (2008) raconte son histoire et celle de sa libération.

Au XXI<sup>e</sup> siècle son constat est amer : « *Les droits acquis sont abstraits, menacés : en France la loi sur l'égalité des salaires est mal appliquée. Pire, sous bien des latitudes les femmes essuient une violence rageuse. Ainsi soit-elle n'a pris une ride* ».

**Catherine Battreau**

<sup>1</sup> Mon évasion

<sup>2</sup> Mouvement de Libération des Femmes

<sup>3</sup> Ainsi soit-elle

<sup>4</sup> Awa Thiam, anthropologue à l'Université de Dakar



## Union Européenne, qui fait quoi<sup>1</sup> ?

**LES NOMS DES INSTANCES EUROPÉENNES SONT COURAMMENT EMPLOYÉS MAIS LEURS RÔLES SONT MAL IDENTIFIÉS. POURTANT, L'UNION EUROPÉENNE S'EST ÉDIFIÉE SUIVANT UN MODÈLE ORIGINAL ET UNIQUE DANS L'HISTOIRE DES ÉTATS ET DE LEURS FONCTIONNEMENTS.**

**La Commission européenne :** les 28 commissaires sont chacun chargés d'un domaine (agriculture, marché intérieur, politique de communication, etc.) et d'une partie de l'administration européenne. En fonction des grandes orientations fixées par le Conseil, la Commission propose les futures lois européennes (directives ou règlements) après avoir consulté de nombreux experts et représentants sociaux-professionnels. Le commissaire ne représente pas son pays, il doit défendre l'intérêt général de l'UE et non l'intérêt national. Michel Barnier est le commissaire français au sein de la deuxième Commission Barroso (2010-2014). Il est en charge du marché intérieur et des services.

Le président de la Commission est choisi d'un commun accord par les chefs d'États et de gouvernements, qui devront cependant tenir compte du résultat des élections au Parlement européen (il devra représenter la tendance politique qui émerge des élections). Dans un second temps, le président et les chefs d'États désignent les commissaires. Chaque candidat proposé est auditionné par le Parlement. Puis la Commission en tant que collège, son président y compris, est soumise à un vote d'approbation du Parlement. Si le Parlement désapprouve le choix d'un commissaire, il peut rejeter le collège tout entier. Ainsi, la Commission bénéficie de deux légitimités, celle des peuples et celles des États membres. Son mandat est de 5 ans. Ses compétences : pouvoir d'initiative, ce qui fait d'elle le moteur de l'intégration européenne ; gardienne des traités : elle veille au respect et à l'application

du droit communautaire et du droit dérivé ; pouvoir d'exécution : elle exécute le budget, gère les politiques communes et les fonds européens. Son siège est à Bruxelles.

### Le Parlement européen

Seule institution européenne à être élue au suffrage universel, le Parlement européen représente la voix des quelque 500 millions de citoyens des États membres. Les 751 députés européens sont élus tous les 5 ans. Ses compétences : pouvoir législatif : il participe à l'adoption des actes communautaires sur un pied d'égalité avec le Conseil de l'Union (procédure législative ordinaire) ; pouvoir budgétaire : conjointement avec le Conseil, il adopte chaque année le budget de l'UE (élaboré par la Commission européenne) ; pouvoir de contrôle de l'exécutif de l'UE : le résultat des élections européennes détermine la couleur politique du président de la Commission. Il doit approuver la nomination des commissaires et peut renverser la Commission. Son siège est à Strasbourg.

### Le Conseil de l'Union européenne

Le Conseil de l'Union européenne, ou Conseil des ministres, est l'institution européenne qui défend et représente les intérêts des États membres. Les ministres des 28 gouvernements des États membres siègent par domaine (agriculture, transports, économies et finances...).

Chaque pays dispose d'un certain nombre de voix selon son poids démographique et politique. La France est représentée par son ministre compétent. C'est l'un des deux principaux organes législatifs du système européen. Il adopte la législation européenne en codécision avec le Parlement européen, coordonne les grandes orientations des politiques économiques des États membres, approuve le budget annuel de l'UE, signe des accords entre l'UE et d'autres pays, définit la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) de l'UE conformément aux orientations du Conseil euro-

péen. Dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale, il adopte les mesures et assure la coordination de l'action des États membres.

Chaque État membre préside le Conseil selon un système de rotation tous les six mois. Seul le « Conseil des Affaires étrangères » est doté d'un président permanent.

### Le Conseil européen

Les 28 chefs d'États et de gouvernements représentent les intérêts des États membres. Pour permettre une approche globale des défis de la construction européenne et assurer la cohésion des activités communautaires, le Conseil européen se réunit au moins deux fois par an. Il regroupe des chefs d'États et de gouvernements, le président de la Commission et le Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Ce Conseil a pour rôle la définition des orientations générales de la politique européenne et il donne l'impulsion nécessaire au développement de l'UE. Les chefs d'États décident par consensus (il faut qu'ils soient tous d'accord).

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la présidence du Conseil européen est assurée de façon permanente par une personne nommée conjointement par les chefs d'États et de gouvernement. Depuis le 1er janvier 2010 et jusqu'au 31 octobre 2014, la présidence est assurée par le Belge Herman Van Rompuy. La France est représentée par son président, son Premier ministre, son ministre des Affaires étrangères et son ministre délégué aux Affaires européennes.

### Les autres institutions et organes

#### Le pouvoir judiciaire : la Cour de justice

La Cour de justice des Communautés européennes est composée d'un juge par État membre et de huit avocats généraux. Son rôle est d'assurer le respect du droit européen ainsi que l'interprétation et l'application correcte des traités. Le siège se situe à Luxem-

bourg.

#### La Cour des comptes

La Cour des comptes, également située à Luxembourg, est composée d'un membre par pays de l'Union. Elle vérifie la légalité des recettes et des dépenses de la Communauté, ainsi que sa bonne gestion financière.

#### Le Comité économique et social européen

Il est formé de membres représentant les différentes catégories concernées de la vie économique et sociale. Trois collèges : les employeurs, les syndicats et représentants des salariés, les représentants de la « société civile ». Ce dernier groupe est composé de personnalités très différentes suivant les pays, leur histoire, le rapport à la vie associative et aux institutions.

#### Le Comité des régions

Il est composé de représentants des collectivités régionales et locales. Il est consulté par le Conseil ou la Commission dans les cas prévus par le traité et peut émettre des avis de sa propre initiative.

#### Le médiateur européen

Il est nommé par le Parlement européen pour une durée de cinq ans et agit en toute indépendance, dans l'intérêt de l'UE et de ses citoyens. Le médiateur reçoit les plaintes des particuliers relatives à une mauvaise administration des institutions ou des organes communautaires (environ 3 000 par an). Son bureau se trouve au Parlement européen à Strasbourg.

#### La Banque européenne d'investissement

Elle est compétente pour accorder des prêts et des garanties pour la mise en valeur des régions moins développées, ou pour la reconversion d'entreprises. Elle est domiciliée à Luxembourg.

#### La Banque centrale européenne

La Banque centrale européenne (Francfort) est en charge de gérer l'euro et la politique monétaire de l'Union.

<sup>1</sup>Article paru dans « Les idées en mouvement » (revue de la Ligue de l'enseignement) d'avril 2014.

# ROM et refonder L'EUROPE

**LES PEUPLES D'EUROPE SOUFFRENT D'UNE CRISE QUI S'ÉTERNISE. LES REMÈDES IMPOSÉS PAR LE CARCAN DES TRAITÉS SONT PIRES QUE LE MAL.**

Il n'est pas d'autre issue qu'une démarche de rupture si l'on veut réellement une autre Europe, celle d'un développement humain soutenable, démocratique et qui respecte les souverainetés populaires.

Les peuples d'Europe sont dans la tourmente de la crise mondiale du capitalisme financiarisé.

Cette crise conduit les pays de l'Union européenne à la récession.

Le chômage et la pauvreté explosent. Selon l'institut statistique européen Eurostat, le taux de chômage est passé de 7,9% en 2006 à 10,7% en 2013 dans l'ensemble des pays de l'UE et 12,1% dans les pays de la zone euro.

Dans les pays les plus touchés ces taux de chômage explosent : 27,5% en Grèce, 25,8% en Espagne, le taux de chômage des jeunes y dépasse 50%.

En 2012, l'Europe compte 124,5 millions de personnes sous le seuil de pauvreté, soit 24,8% de la population.

L'Allemagne, toujours érigée en modèle, compte 16 millions d'habitants sous le seuil de pauvreté soit 19,6% de la population.

## Un fédéralisme autoritaire

Face à cela, les différents gouvernements et les institutions européennes s'engagent dans une fuite en avant par le renforcement des politiques d'austérité, la mise en concurrence avec les pays du sud, le refus de mettre fin au dumping fiscal et social.

Ces choix économiques et sociaux s'opèrent dans le déni des souverainetés populaires.

Des instances technocratiques, elles-mêmes non conformes aux traités en vigueur, se mettent en place comme la « troïka » composée de représentants du Fonds Monétaire international (FMI), de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de la Commission Européenne.

Ces instances imposent des politiques austéritaires, des réformes structurelles, notamment des privatisations de services publics hors de toute délibération publique et politique.

Pire encore, la succession de traités et notamment le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) de la zone euro, autrement appelé traité budgétaire, installe sans le dire un fédéralisme autoritaire.

Ces traités constitutionalisent les politiques économique et monétaire ne laissant plus aucune liberté d'action aux dirigeants politiques et les dessaisissant de moyens d'intervention.

Ainsi la BCE n'a de compte à rendre à personne et son mandat se limite à la lutte contre l'inflation, elle ne peut agir ni sur la création monétaire ni mener une politique de crédit.

## Désobéir et rompre avec les traités et les accords secrets

Dans ces conditions, il n'est d'autre voie que celle de la rupture.

Cette voie peut s'ouvrir en s'appuyant sur la souveraineté populaire et les mobilisations populaires.

Il faut assumer un rapport de force diplomatique, économique et politique pour s'opposer aux projets dangereux, ouvrir le débat sur des propositions alternatives et créer les chocs visant à une remise à plat de la construction européenne.

Si cela s'avère impossible, il faudra, avec tous les pays qui le souhaiteraient, désobéir aux règles européennes.

Il s'agirait de prendre des mesures unilatérales coopératives en ce sens qu'elles ne sont dirigées contre aucun pays mais contre une logique économique et politique et que, plus le nombre de pays les adoptant est important, plus leur efficacité grandit.

La dette publique sert aujourd'hui de prétexte à mener des politiques « austéritaires ».

Elle doit être soumise au contrôle des citoyens et du Parlement.

Elle doit faire l'objet d'un audit qui pourrait déboucher sur un rééchelonnement, un moratoire ou une annulation.

Les actionnaires des banques, les spéculateurs et la finance doivent assumer le prix de la crise dont ils sont responsables.

Il faut impérativement changer les statuts de la BCE qui doit pouvoir prêter directement aux Etats et aux collectivités territoriales.

Un projet d'accord de Libre échange entre l'Union européenne et les Etats Unis est actuellement en cours de négociation.

Ce grand marché transatlantique est un sujet déterminant pour l'avenir social, écologique, économique et démocratique de l'Europe.

tique de l'Europe.

Si ce projet aboutissait, il déstabiliserait nos industries, nos cultures, nos agricultures.

Le principe du recours à des tribunaux d'arbitrage privés serait une remise en cause insupportable de la souveraineté juridique des Etats.

Il faut mettre fin aux négociations en cours et si ce n'était pas le cas, cet accord doit être soumis à référendum avant sa ratification.

## Ce que doit être l'Europe

Sur le plan international, l'Europe doit développer une politique indépendante des intérêts géostratégiques américains. L'Europe refondée peut être un très puissant outil de coopération entre les peuples ce qui implique une rupture avec les politiques atlantistes, la sortie de l'OTAN.

Étrangère à tout repli nationaliste, l'idée européenne doit être celle d'une construction démocratique, sociale, écologique, répondant à des formes d'organisation dont les peuples devront convenir ensemble, et qui œuvre pour la paix au plan mondial.

L'Europe ne sera jamais populaire et risque même d'implorer si elle continue à se construire à coups de négociations secrètes menées par les dirigeants politiques sous la pression des milliers de lobbies au service des intérêts des grandes firmes capitalistes.

Au contraire, les politiques de coopérations entre les États comme les politiques intégrées doivent faire l'objet de débats publics, être librement consenties et soumises à la souveraineté populaire.

La préservation de l'écosystème devra être une priorité de l'Europe refondée.

Devra se mettre en place un cadre européen du droit du travail et de la protection sociale par l'harmonisation progressive des droits sociaux des salariés vers le haut.

Les services publics deviendront un pilier de la construction européenne nouvelle, pour l'accès de tous aux droits universels à l'éducation, à la santé, au logement, à l'eau, à l'énergie.

Enfin l'Europe doit être laïque et garantir la liberté de conscience ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les points de vue.

Voilà livrés à grands traits quelques éléments de réflexion alors que se profilent les élections européennes.

*Jean Louis Grégoire*

# HUMEURS ET RUMEURS

## L'usage massif des OGM n'a pas limité les herbicides

Ce ne sont pas les activistes anti OGM qui l'affirment. C'est le Département américain de l'agriculture, dans le bilan qu'il vient de publier.

Ce bilan porte sur plus de quinze ans de culture d'OGM, les premières semences ayant été commercialisées en 1996. On y découvre que si le coton, le soja et le maïs OGM sont utilisés massivement, c'est en raison de leur rendement supérieur et non pour diminuer le recours aux pesticides. Si, par ailleurs, la réduction des insecticides est réelle, elle est due principalement à une baisse très importante des populations d'insectes, laquelle profite aussi aux cultures non OGM. De plus, la création de zones non OGM a permis de limiter l'émergence de résistances aux pesticides chez les insectes. En revanche, des résistances aux herbicides sont apparues, ce qui a contraint les agriculteurs à maintenir les épandages chimiques.

## Esprit de clocher

La Lande-Chasles, Chavaignes, Chartrené, Linières-Bouton, quatre communes qui aux dernières élections municipales avaient moins de cent électeurs inscrits. Seroient-elles raisonnables qu'elles disparaissent ? Oui, si



on se réfère à leur budget, aux services qu'elles proposent, etc. Non, si on regarde les taux d'abstention. Angers, 40%. Les quatre communes citées affichent seulement 20%. Il est facile de parler de comportement archaïque. Les communes sont toutes du Baugeois... Notons plutôt ici un fort esprit de clocher. N'est-il pas à préserver à l'heure où le scepticisme fait des ravages ?

# L'euro

## le pré-requis pour l'Europe sociale

L'EUROPE A CIMENTÉ LA RÉCONCILIATION DES PEUPLES EUROPÉEN. OÙ EN EST-ON DES RÊVES DE PROSPÉRITÉ ET DE PROGRÈS SOCIAL SUR LESQUELS L'EUROPE S'EST CONSTRUITE ?



La défiance vis-à-vis du politique n'épargne pas les institutions européennes. Pourtant, les enquêtes révèlent également un attachement à l'euro dans les 18 pays de la zone, même en Grèce ou en Espagne. À l'heure de la montée des extrémismes et du repli sur soi, n'y aurait-il pas une solidarité à réactiver partant de l'attachement de 18 peuples différents à une même monnaie ?

### L'Union économique et monétaire: une solidarité encore inachevée

Depuis la crise des *subprimes*, partie des États-Unis, une récession s'est propagée à l'économie mondiale. La zone euro se distingue par une croissance faible et un creusement du chômage. Pourquoi? Par l'inachèvement de la construction européenne sur le plan économique et monétaire. Nombreuses sont les critiques du traité de Maastricht, qui institue une Banque centrale européenne (BCE) sans capacité de prêt ni mandat autre que la lutte contre l'inflation, une discipline budgétaire sans coordination, et une convergence économique insuffisante qui a conduit à la concurrence plutôt qu'à l'harmonisation fiscale et sociale.

### L'euro : un pré-requis pour la solidarité des peuples

L'euro est une monnaie qui circule sur un territoire d'États souverains avec la confiance de 332 millions d'europeens

pour leurs échanges marchands et leurs paiements quotidiens : une solidarité de fait vécue par les citoyens pas toujours assumée par les responsables politiques.

### Plus de coordination budgétaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, des sanctions existent, en cas de déviation forte par rapport aux critères de convergence.

La condamnation récente de l'Allemagne pour excédent commercial excessif illustre cette évolution. En matière d'union bancaire, une supervision bancaire à l'échelle européenne est actée.

### Aller plus loin dans la solidarité économique et sociale

L'UE a réussi à avancer, sous la contrainte de la crise, souvent au prix d'une casse sociale. Il faut désormais réfléchir aux moyens d'une solidarité effective. La stabilisation économique et la prévention des risques systémiques sont nécessaires. En discuter au niveau intergouvernemental est insuffisant, car les intérêts nationaux priment - à cause du vote à l'unanimité - alors qu'au niveau communautaire, le Parlement européen a la légitimité tirée du suffrage universel.

Le contrôle parlementaire sur la politique économique doit être renforcé

pour asseoir la légitimité démocratique de l'Union.

Le Parlement européen est l'instance de contrôle de la politique économique et financière.

Les Parlements nationaux doivent être associés aux décisions en matière budgétaire, monétaire et fiscale au niveau de la zone euro.

Il faut créer une capacité budgétaire pour la zone euro avec des transferts à des fins de stabilisation : un système d'assurance contre les chocs conjoncturels, un système d'assurance chômage au niveau européen, des coopérations renforcées dans des domaines qui l'exigent d'abord limitées à l'avant-garde de la seule zone Euro.

Certaines voix s'élèvent contre l'euro, regrettant le temps où l'État pouvait faire marcher la planche à billets et présentent son démantèlement comme le moyen de regagner la souveraineté monétaire. C'est oublier les effets des dévaluations compétitives : retour de l'inflation forte, perte de pouvoir d'achat, effondrement de la monnaie et renchérissement du coût de la dette. C'est se tromper sur la capacité d'un pays à faire face seul à la spéculation sur sa devise et sa dette.

Il manque à la construction européenne davantage d'intégration. L'euro facilite les transactions et les échanges. L'euro s'est imposé comme une devise de confiance alternative au dollar américain, sur les marchés financiers. À ce

titre, il constitue un meilleur rempart contre des fluctuations spéculatives que n'importe quelle monnaie nationale.

La construction européenne s'est faite sur la conviction que l'économie pouvait finir, à force de rapprocher les économies, par rapprocher les peuples et emporter leur adhésion politique.

### La crise actuelle appelle davantage qu'une réponse économique aux problèmes de la zone euro.

Les citoyens effectuent leurs transactions en euros avec l'assurance que la banque centrale est la garante de la permanence de la monnaie. La question politique est par conséquent la souveraineté des États sur la monnaie unique qu'ils ont créée.

Retourner à une politique monétaire nationale aurait des conséquences néfastes. Avec des monnaies nationales, nos pays ont connu des épisodes d'inflation qui ont fait fondre la valeur des dépôts des épargnants et des attaques spéculatives sur les marchés de change aux conséquences dévastatrices.

Les États de la zone euro peuvent regagner des marges de manœuvre s'ils ajustent leur capacité d'action à la mesure des enjeux économiques auxquels ils font face.

**Michel Chauveau**  
Délégué fédéral à l'Économie  
Parti Socialiste de Maine-et-Loire

# Pourquoi, comment il faut sortir de

**LA ZONE OÙ L'EURO A ÉTÉ IMPOSÉ COMME MONNAIE  
UNIQUE EST AUJOURD'HUI CLAIREMENT EN DIFFICULTÉ  
PROFONDE, MENAÇANTE, SUSCITANT PARMIS LES  
POPULATIONS DES INQUIÉTUDES ACCRUES.**

Au-delà, la crise mondiale actuelle est profonde. Ses causes fondamentales, souvent niées, proviennent de la marchandisation concurrentielle généralisée, gravement destructrice, accélérée par la course erratique aux innovations court-termistes, raccourcissant les marges de survie des participants, et aggravant l'exploitation capitaliste des êtres humains. Une crise que son étendue mondiale rend sans issue. Rappelons que le petit avantage momentané d'une baisse concurrentielle de prix pour le consommateur est lourdement surcompensé par les pertes de revenus, l'écrasement des salaires, les destructions de potentiels productifs, d'emplois, d'activités économiques et sociales subséquentes.

## **Un instrument de la logique affairiste marchande**

Le dogme fondateur de l'Union européenne est, dès 1957, le règne de la concurrence « libre et non faussée », nom « moderne » de l'ancêtre « guerre de tous contre tous » du monde marchand, source séculaire de déséquilibres économiques, sociaux, mondiaux. L'introduction de l'euro en Europe y a lourdement accentué cette dynamique, aggravant les distorsions entre peuples comme entre personnes. Elle pousse en outre les capitaux vainqueurs à survivre en s'assurant des positions dominantes, y compris sur les institutions politiques, au détriment de la démocratie, comme le montre l'« indépendance » de la Banque Centrale Européenne vis-à-vis des peuples, les privant d'une monnaie librement adaptée aux besoins, outil essentiel de maîtrise démocratique des activités. Ainsi a été institué l'absolutisme marchand, allant jusqu'au contrôle autoritaire des budgets nationaux et des législations économiques et sociales, poussant à la concurrence mondiale, y compris entre travailleurs, et ainsi à l'étouffement de l'économie européenne elle-même.

Les prétendus remèdes, imposés autoritairement par les institutions européennes, vont tous dans le même sens : plus de « compétitivité » entre tous,

plus de « libéralisation » du « marché » du travail soumis aux impératifs patronaux, plus d'étouffement des services publics réputés parasitaires, intensifiant le chantage financier des capitaux dominants. Cette voie ne conduit qu'à la dépression économique, à l'appauvrissement des populations, aux menaces de graves troubles économiques, sociaux, politiques de tous niveaux. Ces recommandations précipiteront la plongée dans la dépression et les impasses, tout cela laissant présager un possible éclatement de l'euro, et justifiant donc une préparation à sa possible survenue. Les promesses de redressement peuvent dès aujourd'hui être dénoncées comme trompeuses.

Les remèdes palliatifs parfois recommandés, tels que la visée d'un capitalisme régulé par des financements publics modulés et quelques « droits » formels nouveaux, ne suffiront pas à ouvrir de nouvelles perspectives.

## **Sortir de l'euro, même si cela ne suffit pas**

Sans céder aux réprimandes catastrophistes de certains, il faut voir que les dommages encourus lors d'une sortie de l'euro restant soumise au marché capitaliste seraient lourds : importations chères, exportations « compétitives » à bas coût, pressions sur les salaires, pressions financières et monétaires inflationnistes, renforcement des groupes oligarchiques, pressions sur l'État et les services publics, tendances dépressives.

C'est pourquoi la sortie des dangers européens actuels doit aller au-delà du seul retour à une monnaie nationale, qui ne suffirait pas à revenir aux « jours heureux » d'un retour à l'emploi et aux services publics ; cette sortie doit s'appuyer sur l'émergence d'activités économiques nouvelles, promouvant l'équité dans les échanges et la maîtrise de leurs moyens par les travailleurs, éléments essentiels d'une transformation amorcée.

## **Une voie nouvelle**

Pour y accéder dès aujourd'hui il est

nécessaire de sortir de l'euro, mais, bien plus, de l'obéissance aux traités européens actuels imposant la loi de fer de la concurrence marchande, et par là la domination capitaliste, l'étouffement des services publics, la déshumanisation de la culture et de la technique. Ainsi pourrait-on rendre au peuple de France, et aussi d'ailleurs, la souveraineté qui garantit, à travers la démocratie à tous niveaux, la capacité fondamentale à bâtir librement sa vie sociale, ceci à l'avantage de toute l'humanité.

Les accusations, souvent adressées aux volontés de sortir de l'euro, de « repli égoïste », sont donc inacceptables. Une vraie sortie de l'euro, loin de toute sous-évaluation compétitive de la monnaie, pourrait viser à établir, avec les peuples du monde en demande de démocratie, de nouveaux rapports d'équité des échanges, d'équilibre pour chacun des peuples, de solidarité constructive, bien plus adéquates et pacificatrices que la « gouvernance » autoritaire voulue par les fédéralistes européens, visant à imposer à tous une intégration fiscale, monétaire et sociale au mode de vie marchand. Ceci devrait impliquer clairement deux choses ; d'une part, des dispositions contrecarrant les agressions concurrentielles affairistes, et mettant

fin aux pressions financières illégitimes telles que les dettes indues et les accaparements et détournements de capitaux et de richesses, dispositions légitimes et adéquates malgré les reproches courants d'un « protectionnisme » prétendu malfaisant ; et d'autre part des dispositions nouvelles de régulation commerciale et monétaire, définies avec les partenaires démocratiques, visant l'équité d'échanges utiles, équilibrés et bénéfiques pour tous les participants.

On propose donc ici que, sans attendre un consensus international souhaitable, mais difficile, des initiatives soient prises, dans la proximité avec la population, par les acteurs motivés de la vie économique, essentiellement de l'économie sociale, des activités mutualistes et associatives, et de la vie politique, notamment locale, débouchant, avec les inévitables limites initiales, sur des réalisations concrètes, visibles, rassembleuses, de mise en place de réseaux de vie économique et sociale solidaire, équitable, démocratique.

**Maurice Décaillot**  
*Expert agréé en Economie sociale*



# Vers une meilleure Europe



Le délitement du projet européen et l'eurosepticisme croissant vont de pair avec la crise économique que nous traversons. Face à cette crise de légitimité, la vision écologiste n'est pas de considérer qu'il faut moins d'Europe, voire qu'il ne faut plus d'Europe. Les conséquences économiques, sociales et diplomatiques d'une sortie de l'Union Européenne seraient désastreuses. La solution est plutôt d'aller vers plus d'Europe, et surtout vers une meilleure Europe. Il convient aujourd'hui de s'interroger sur ce que nous attendons de l'Union européenne. Nous sommes attachés à l'échelon international, régional, et européen. Avec le bicamérisme.

## Une Europe fédérale

Ce que souhaitent aujourd'hui les écologistes, c'est une Europe du droit, une Europe de la participation, et une Europe de la solidarité. L'Europe actuelle, avec son déficit démocratique, son schéma économique dépassé et sa diplomatie qui peine à s'imposer est d'un autre temps. Il convient d'aller vers une nouvelle Europe. Cette Europe fédérale et solidaire doit permettre la transformation écologique et sociale de la société.

Tout d'abord, l'Europe doit être fédérale. Il s'agit aujourd'hui de repenser le projet européen en le refondant totalement. Les institutions ne sont plus adaptées. Elles doivent évoluer et créer un espace démocratique au sein duquel les citoyens pourront s'exprimer. Les frontières entre les pays membres ne doivent plus être vues comme des barrières, mais comme des limites facilement franchissables pour chaque citoyen européen.

L'Europe est une réponse à la mondialisation et à la crise. La décentralisation est la clef de la transformation écologique de la société. Le lien entre local, national et supranational permettra une gouvernance de l'Union Européenne au plus près des citoyens. Cet ancrage local de la gouvernance permettra la mise en place de politiques publiques communes, le soutien aux entreprises et une action sociale adaptée aux disparités territoriales. Les normes doivent être harmonisées afin de permettre à l'Europe de se poser en vraie alterna-

tive. Cette harmonisation doit toucher le système de protection sociale, le salaire minimum ou encore la fiscalité. L'évasion fiscale en Europe, chiffrée à 1000 milliards d'euros par an, doit être combattue, en luttant encore plus contre les paradis fiscaux.

L'instauration de ressources propres à l'Union pourra remplacer les contributions nationales des Etats membres et permettre ainsi l'investissement à long terme. Le verdissement de la fiscalité (taxe carbone aux frontières, taxe sur les transactions financières) favorisera l'emploi tout en contrant la pollution. Enfin, ces ressources propres permettront d'établir un vrai budget communautaire ambitieux, permettant d'agir efficacement pour une solidarité réelle entre les territoires.

Ces politiques communes doivent permettre la transformation écologique et sociale de nos pays. Les politiques industrielles doivent être développées en commun, dans les secteurs d'avenir identifiés, tels que les énergies renouvelables ou les nouvelles technologies.

## Une économie sociale et solidaire

La préférence communautaire, qui ne sera en aucun cas du protectionnisme, permettra la création d'emplois, le développement de l'industrie et de l'innovation, dans le respect de normes européennes qui protègent le citoyen, sa santé et son environnement. Avec les autres pays, la création de partenariats en matière de développement et d'innovation permettra d'optimiser le savoir-faire européen en compilant les compétences nationales diverses.

L'Europe doit aussi être celle qui développe l'économie sociale et solidaire. La transition écologique, menée au niveau européen est déjà, et sera toujours plus, créatrice d'emplois. La solution n'est pas la baisse du coût du travail mais d'adapter le travail aux travailleurs, afin d'optimiser tant les retombées économiques des entreprises que le bien-être des travailleurs. Un tel cercle vertueux n'est possible que par le biais de la formation et de l'optimisation des compétences de chacun.

Enfin, l'Europe doit être une Europe

de la solidarité et du bien vivre ensemble. Cette solidarité doit s'exercer entre tous ses citoyens, mais aussi entre ses citoyens et ceux de tous les pays du monde. Chaque Français est aussi un Européen et, à ce titre, il ne doit pas avoir peur des autres citoyens de l'Union Européenne, mais les voir comme des partenaires.

La France a en effet besoin de partenariats, notamment en matière de diplomatie. Il est aujourd'hui grand temps de se rendre compte que la France ne peut peser et espérer influencer seule à l'échelle mondiale. Seule l'union permettra de peser dans les négociations internationales, qu'elles soient sur le volet diplomatique, social ou économique.

La solidarité diplomatique et économique devra aussi être environnementale : il convient aujourd'hui à tous les Etats membres de s'unir afin de fixer des objectifs en matière de part du renouvelable dans le mix énergétique, d'émission de CO2 et d'efficacité énergétique. Ces combats, essentiels au regard de la situation environnementale actuelle, ne peuvent être menés par la France seule. L'échelon européen est le plus judicieux pour ces choix certes difficiles, mais qui permettront de réduire (ou de ne pas augmenter) la dette écologique considérable que nous laissons aux générations futures. Le niveau européen est en effet celui qui devrait contrebalancer les grandes puissances émettrices et énergivores.

Cette solidarité doit également s'exercer à l'égard des personnes extérieures à l'Europe. Nos frontières ne doivent pas être des barrières derrière lesquelles nous nous enfermons, comme si nous devions craindre l'autre comme un ennemi. Nous, écologistes, souhaitons une politique différente de la politique actuelle de contrôle des frontières.

Cette Europe que nous voulons ne pourra avoir une existence que démocratique, basée sur le vote de tous les citoyens de l'Union Européenne. N'oublions pas que les prochaines élections sont le 25 mai !

Grand est le risque d'y voir triompher les populismes et l'abstentionnisme, deux maux différents, dont souffrent nos démocraties.

Pour aller plus loin : La tribune d'André Gattolini, Sénateur EELV « Hollande se trompe en centralisant la politique européenne à l'Élysée » : <http://rue89.nouvelobs.com/2014/04/17/hollande-trompe-centralisant-politique-europeenne-a-lelysee-251571>

Le dernier discours de Dany Cohn-Bendit au Parlement Européen : <http://europeecologie.eu/Dernier-discours-de-Dany-Nous>

**Corinne Bouchoux**

*Sénatrice écologiste de Maine et Loire  
Le titre et les intertitres sont de la rédaction*

## #HUMEURS ET RUMEURS

### On se fout de nous

La Commission européenne de Bruxelles a rendu compte d'une enquête portant sur la mortalité accrue des abeilles (évidemment inquiétante pour la pollinisation). Seules les grandes maladies propres aux abeilles ont été étudiées. Rien sur les effets pourtant bien connus des pesticides et insecticides. Rien sur les pratiques agricoles. Toute découverte indésirable était évidemment proscrite.

**J.P.B**

### La Marseillaise

14 juillet. C'est l'occasion pour de belles âmes de fustiger la Marseillaise. Et cela au motif de la violence de ses paroles: « l'étendard sanglant est levé... ces féroces soldats qui viennent jusque dans nos bras égorger nos fils et nos compagnes... qu'un sang impur abreuve nos sillons ». C'est oublier qu'il y a au moins un autre chant officiel plus pervers encore. C'est le chant des Partisans qui invite « à la balle et au couteau, tuez vite » Surtout la Marseillaise constitue un monument historique; au même titre que Notre Dame de Paris, Versailles, ou Victor Hugo.

Vilipender la Marseillaise au motif qu'elle a couvert, parfois, des saloperies, (et que l'extrême droite utilise sans aucune vergogne) c'est oublier qu'elle fut l'hymne fondateur que la République dans le processus révolutionnaire depuis 1789 et la Déclaration de l'Homme et du Citoyen.

D'ailleurs cet hymne (devenu national en 1879) fait explicitement référence à la « patrie » qui réunit l'ensemble des « citoyens ». Au regard des hymnes qui symbolisent la plupart des Etats la Marseillaise est singulière. Elle ne fait référence ni à Dieu, ni à un souverain, ni à une terre, ni à un peuple ethnicisé. Seule la Marseillaise est véritablement laïque.

**J.P.B**



# propos de l'abandon de la nation

**EXTRAITS D'UN ARTICLE  
D'ANDRÉ BELLON PARU  
PARU DANS LE MONDE  
DIPLOMATIQUE DU MOIS  
D'AVRIL 2014 :  
« BONAPARTISME OU  
CONSTITUANTE ».**

En son temps, Jean Jaurès avait développé l'idée que l'Histoire du mouvement ouvrier était en même temps celle de la participation des ouvriers à la construction de l'espace public grâce à leur capacité d'autonomie au sein même de la société capitaliste. Jaurès

insistait alors sur la pertinence de la démocratie comme instrument de libération et de lutte, estimant qu'elle était « le milieu où se meuvent les classes », se révélant ainsi « dans le grand conflit social une force modératrice<sup>1</sup> ». Non seulement ce débat est toujours actuel, mais il est renouvelé et amplifié par la construction européenne, par la thématique du dépassement de l'Etat, par la mondialisation. L'abandon des concepts de peuples ou de nation est, par exemple, présenté comme progressiste par une figure d'une certaine gauche, Antonio Negri, qui ne craint pas de déclarer que « les concepts de nation, de peuple et de race ne sont ja-

mais très éloignés<sup>2</sup> », thèse qui doit ravir l'extrême droite. Plus nuancés, d'autres ne voient le mouvement social et l'action politique qu'au niveau européen, voire mondial, sans tenir compte du fait que les plus grandes mobilisations ont toujours lieu dans le cadre national. Déjà, le 18 janvier 1957, l'ancien président du Conseil radical Pierre Mendès-France, expliquant à l'Assemblée nationale son vote contre le traité de Rome avait dénoncé cette probable dérive : « L'abdication d'une démocratie peut prendre deux formes, soit le recours à une dictature interne par la remise de tous les pouvoirs à un homme providentiel, soit la délégation de ces

pouvoirs à une autorité extérieure, laquelle, au nom de la technique, exercera en réalité la puissance politique. » Vouloir une « mondialisation sociale ou une Union européenne républicaine » n'a aucun sens, dans la mesure où l'objet idéologique de ces constructions est justement la destruction des valeurs républicaines et sociales.

<sup>1</sup>Jean Jaurès, *De la réalité du monde sensible*, Vent Terral, Collection « œuvres philosophiques », Valence d'Albigeois, 2009, (1ère édition 1891).  
<sup>2</sup>Antonio Negri et M. Hardt, *Empire, Exils*, coll. Essais, 2000

## L'indépendance non démocratique de l'Europe



Dans son ouvrage « Démocratiser l'Europe » (Le Seuil, 2014), Antoine Vaucher montre bien comment la stratégie politique de l'Europe s'est construite autour de deux piliers : l'indépendance et l'expertise. Ce sont les institutions dites « indépendantes » - par rapport à quoi, à qui ? - qui disposent du plus grand pouvoir politique : la Commission, la Cour de jus-

tice et la Banque centrale européennes. La Cour de justice, la moins connue de ces institutions, joue pourtant un rôle considérable. Elle est chargée d'interpréter les textes, qu'il s'agisse des traités ou des directives. Issus de négociations, ces textes sont souvent très imprécis et la Cour dispose d'une très grande marge d'appréciation qu'elle utilise la plupart du temps pour en faire une lecture très ultra-libérale. Ainsi se forme une jurisprudence souvent au détriment des droits sociaux des salariés. S'agissant de l'expertise, l'auteur a dénombré un nombre incalculable de co-

mités de travail et autres groupes d'experts qui gravitent autour de l'administration de Bruxelles. Ainsi, le registre européen des lobbies enregistre 5 527 organisations! Antoine Vaucher face à l'ampleur du déficit démocratique des institutions européennes explore des pistes de transformation visant par exemple à imposer des mandats aux représentants des différents pays membres, mandats précédés de débats publics dans les dits pays.

J. L. G.

## La machine Europe

« L'Europe ! L'Europe ! l'Europe ! » s'exaspérait de Gaulle face aux euro-péistes pour qui les souverainetés nationales relèvent de l'archaïsme. Aujourd'hui l'Union Européenne est présentée comme une évidence. Personne ne doit la contester, y compris dans l'engrenage des politiques qui corsètent les initiatives et les décisions nationales. Parangon de démocratie, l'Europe? Mais que penser quand la volonté populaire démocratiquement exprimée, en 2005 en France et aux Pays Bas, ait été jugée nulle et non avenue par les autorités. « Il faudrait beau voir que

le souverain décide contre les intérêts du capital » a écrit l'économiste Frédéric Lordon. Pas touche à l'ordre établi, sinon on remet en cause le système libéral, c'est-à-dire le système capitaliste qui n'admet qu'une souveraineté démocratique de façade, voire des réformes sociétales (type mariage pour tous).

### Pour l'essentiel c'est Bruxelles qui décide

On peut en prendre conscience avec le « pacte Euro-plus » de 2011<sup>1</sup> « machine de guerre contre les salariés, les services publics et la souveraineté des

états ». Il vise à favoriser la compétitivité des entreprises au détriment des salariés et des instances de régulation, à favoriser la flexibilité du travail, à diminuer la fiscalité sur le revenu au profit de l'augmentation de la TVA. Et l'on parle d'une union! Mais elle suppose qu'on accepte la vassalisation de l'Etat, l'asservissement des citoyens; ceux-ci étant dépouillés en partie de la possibilité de disposer de leur sort au profit des technocrates non élus qui siègent à Bruxelles. On ne peut en effet s'en tenir à une définition étriquée, physique et administrative de la France et des autres états de l'U.E. Comme si ce n'étaient que des territoires strictement délimités. C'est ce que craignait dès 1957 l'ancien Président du Conseil Pierre Mendès France : « l'abdication d'une démocratie peut prendre deux formes: soit le recours à une dictature

interne par la remise de tous les pouvoirs à un homme providentiel, soit par la délégation de ses pouvoirs à une autorité extérieure, laquelle au nom de la technique, exerce en réalité la puissance politique »<sup>2</sup>. Les traités sont intangibles ? Mais la démocratie consiste bien dans « la possibilité permanente et inconditionnelle de la remise en jeu » (Frédéric Lordon). Aujourd'hui, à l'évidence tous les gouvernants européens, quelles que soient leurs nuances s'y refusent. Ils sont intoxiqués par la doxa des vertus indiscutables du libre échange.

### Jean-Paul Brachet

<sup>1</sup>voire l'article de Jean-Louis Grégoire, « les saigneurs de l'Europe » *Anjou Laïque* N°97 de juin 2011.  
<sup>2</sup>cité par André Bellon dans l'article « Bonapartisme ou Constituante » du *Monde Diplomatique* d'Avril 2014.

# Après l'adoption de la Constitution que reste-t-il de l'islam politique en Tunisie ?

**APRÈS L'ADOPTION D'UNE CONSTITUTION, QUI NE CONSACRE NULLEMENT LE RÈGNE DE LA CHARIA, ET LA MISE EN PLACE D'UN GOUVERNEMENT DE TECHNOCRATES EN TUNISIE, ON EST EN MESURE DE S'INTERROGER SUR CE QUI RESTE DE L'ISLAM POLITIQUE AUJOURD'HUI.**

« Personne ne nous a chassés du pouvoir. Nous sommes partis du gouvernement, ni suite à un coup d'État, ni suite à une révolution, mais de notre propre gré et pour l'intérêt de la Tunisie », a déclaré Rached Ghannouchi, chef d'Ennahdha, lors d'une émission télé, diffusée sur la chaîne Ettounissia le 19 janvier dernier. C'est tout dire sur l'état d'esprit qui règne au sein du parti islamiste, lequel se console de ne pas avoir pu rester trop longtemps au pouvoir et imposer sa vision idéologique dans la nouvelle constitution.

C'est un peu par miracle si Ennahdha a réussi à se maintenir dans le paysage politique tunisien, après tous les changements géopolitiques qui ont eu lieu dans la région ces derniers mois : chute des Frères musulmans en Égypte et leur persécution par l'armée, déstabilisation du régime en Turquie et défaite de l'opposition syrienne à tendance islamiste. La Tunisie demeure le dernier bastion où le mouvement des Frères musulmans existe toujours. Quand on se rappelle de la mobilisation populaire sans précédent contre Ennahdha, suite à l'assassinat de Mohamed Brahmi, on peut mesurer la chance que ce parti a eu pour rester encore sur l'échiquier politique aujourd'hui. L'été dernier, le pays s'enflammait partout, le sit-in d'Errahil (Dégage !) battait son plein, l'opposition s'est réunie pour la première fois dans un front, celui du salut, consolidé par l'appui des organisations nationales : UGTT et UTICA et en Égypte, l'armée avait réussi à chasser Morsi du pouvoir. Tout annonçait un scénario de chaos et une nouvelle révolution. Et pourtant, Ennahdha a pu se maintenir grâce à un consensus de la classe politique et des interventions étrangères qui voulaient sauver la Tunisie du scénario égyptien et en faire le seul pays où l'expérience éphémère du Printemps arabe pourrait réussir.

**Une constitution non islamiste**  
Toutefois, rester sur la scène politique

a eu un prix à payer pour le parti islamiste : marquer de la distance par rapport au projet idéologique initial. « Ennahdha s'est comporté comme un parti pragmatique, pas comme un parti idéologique, comme l'ont fait les Frères musulmans en Égypte », note Alaya



Allani spécialiste dans l'islamisme au Maghreb. « Je pense que le courant de l'islam politique en Tunisie est en phase de rentrer dans des révisions profondes », ajoute-t-il.

Conscient de la nouvelle donne politique et géopolitique, Ennahdha savait qu'il n'était plus dans une position de force, à cause d'un bilan catastrophique sur le plan économique et sécuritaire. C'est pour cela, que le parti islamiste a accepté de faire des concessions énormes sur les articles de la Constitution. Ce texte ne contient presque aucune référence à la charia, à part l'article premier qui stipule que l'Islam est la religion de l'État et l'article 38 où il est indiqué qu'il est du ressort de l'État d'enraciner les Tunisiens « dans l'identité arabo-musulmane ». Cette nouvelle constitution garantit toutes les libertés y compris celle du culte, proscrit l'accusation d'apostasie et permet l'égalité entre les sexes dans les droits et les

devoirs, outre la parité dans la représentativité au sein des comités élus. On est loin d'une constitution « islamiste » à l'image de celle promulguée en Égypte sous le règne de Morsi. « Au début, les députés d'Ennahdha à l'ANC cherchaient à inscrire la charia dans la Constitution et à incriminer l'atteinte au sacré, mais ils n'ont pas pu imposer ces positions, car la société civile leur a fait une résistance farouche », souligne Alaya Allani.

## Un gouvernement de parfaits technocrates

Et ce n'est pas seulement sur la bataille de la Constitution qu'a cédé Ennahdha. Le choix du gouvernement a été aussi un défi majeur pour le parti islamiste. Il fallait, non seulement sortir du pouvoir, mais aussi le mettre entre les mains d'un cabinet parfaitement technocrate et à grande majorité indépendant. Même le maintien du ministre de l'Intérieur, Lotfi Ben Jeddou qui était une exigence majeure d'Ennahdha, a été contrecarré par la création d'un nouveau portefeuille celui, du ministre délégué chargé de la sécurité nationale. Finalement c'est le pragmatisme politique qui l'a emporté sur le projet idéologique. Ennahdha semble avoir commencé à fonctionner comme un parti de gouvernement, afin de garantir sa pérennité. Ce n'était pas, certes, sans y avoir laissé des plumes. En témoigne, la vague de démissions au sein du parti ces derniers temps. L'aile radicale, ainsi qu'une bonne partie de la base n'est pas d'accord avec ces concessions douloureuses. D'où la nécessité pour Ennahdha actuellement de se réorganiser de l'intérieur et de consolider ses assises en prévision des prochaines élections. Il se doit aussi de faire des révisions de son projet idéologique dont il ne reste plus rien si l'on juge les résultats sur le terrain. Alaya Allani, estime que « l'Islam politique qu'il soit en Égypte, en Tunisie ou en Turquie ne représente plus un modèle attirant. Pis, il est accusé dans tous les pays du Printemps arabe d'être la cause principale de la propagation du terrorisme ». Quel avenir donc pour l'Islam politique ? Il faudra peut-être attendre de voir les résultats des prochaines élections en Tunisie pour juger du réel

changement d'attitude chez les islamistes. Il est possible qu'il s'agisse seulement d'une énième manœuvre et qu'une fois revenus au pouvoir, ils puissent reprendre le même projet idéologique.

**Hanène Zbiss**

Publié dans l'hebdo tunisien

Réalités, le : 12 fév 2014

Voir aussi l'entretien conduit

par Hassan Arfaoui :

<http://www.realites.com.tn/interview/au-dela-de-la-scission-une-rupture/>

## Point de vue !

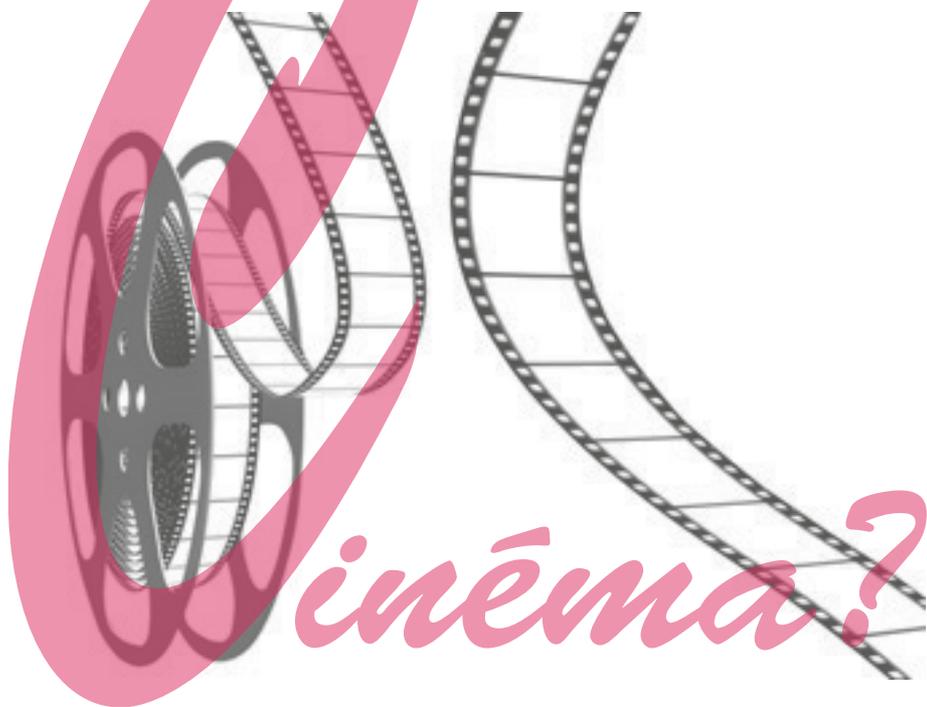
J'ai toujours espéré et soutenu la réalisation du projet d'une Constitution qui poserait les fondements d'un État démocratique et « laïque » nécessaires à la cohésion de la Tunisie, pays de ma naissance. Ainsi, parce qu'elle sera démocratique et laïque, elle restera une Tunisie tolérante et accueillante !

« Les citoyens et les citoyennes sont égaux en droits et devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination aucune », que l'État tunisien « garantit la protection du droit des femmes » et œuvre « à la réalisation de la parité dans les assemblées élues » que l'État tunisien « garantit la protection du droit des femmes » et œuvre « à la réalisation de la parité dans les assemblées élues ». (M.P.)

Lire de tels articles de cette constitution, dans les journaux du monde entier, me procure tant de bonheur et de fierté. Cela montre, n'en déplaise à beaucoup, que si mon identité à une réalité d'espaces géographiques différents, elle est surtout le produit d'une conscience collective universelle commune. Par cette Constitution, j'ai le sentiment que mes deux rives sont aussi devenues moins lointaines l'une de l'autre !

**Hédi Djelassi**

# Qui a tué les Amis du Bon



Il y avait une affluence inhabituelle à l'Assemblée générale des Amis du Bon Cinéma le 3 avril dernier. C'était la dernière. L'aventure aura duré trente ans, mais l'association, confrontée à des difficultés économiques insurmontables, a décidé de cesser son activité. Comment en est-on arrivé là ?

Créée en 1984 à l'initiative de la FOL, l'association s'était donné pour but de maintenir une diffusion cinématographique de proximité dans un milieu rural abandonné par les exploitants privés, l'activité n'étant économiquement pas rentable. En s'appuyant sur les associations locales et le bénévolat, avec l'aide des communes, qui pour la plupart prêtaient les salles et versaient une petite subvention, le réseau ABC a donc fonctionné trente ans et a projeté des films dans une soixantaine de communes du département.

Les premières difficultés sont apparues avec la baisse de la fréquentation. Crise économique, pouvoir d'achat en berne, films français populaires de plus en plus rares, facilité d'accès aux films sur différents supports ou téléchargement, tout cela a fait que le public a commencé à désertier les petites salles du réseau. Ajoutons à cela que l'ABC avait fait le choix de professionnaliser son équipe et d'avoir de moins en moins recours aux emplois aidés, le plus souvent précaires. D'où des charges de salaire en forte augmentation qui n'ont pas été compensées par des subventions.

## L'activité va se poursuivre sans l'ABC

Il faut savoir que les subventions accordées à l'ABC n'ont jamais dépassé 10% de son budget alors que pour des réseaux similaires, dans d'autres régions, elles se situent entre 30 et 40%. Et puis il y a eu le passage au numérique qui a sonné le glas de l'activité.

Si la numérisation des salles fixes s'est relativement bien passée, il en a été tout autrement pour le cinéma itinérant.

La disparition rapide des copies sur pellicule argentique a eu pour conséquence la baisse de la fréquence des projections. Quand les projecteurs numériques adaptés au cinéma itinérant sont enfin apparus, les subventions ont permis à l'ABC de n'acheter qu'un seul équipement, alors qu'auparavant le circuit fonctionnait avec trois projecteurs 35mm. Il n'a pas été possible, en sollicitant les vingt communes concernées, de réunir les 60 000 € nécessaires à l'achat du second équipement, sachant que le Conseil général de Maine-et-Loire est le seul de la région à n'avoir pas versé un seul centime pour la numérisation des petites salles de cinéma. La cessation d'activité était devenue inéluctable.

Pourtant, tout n'est pas négatif dans ce sombre tableau. On peut aussi considérer que l'ABC a gagné son pari de maintenir la diffusion du film en milieu rural puisque, en trente ans, des salles se sont construites ou ont été rénovées, et que l'activité va se poursuivre, sans les Amis du Bon Cinéma. Les salles fixes de Segré, Chemillé, Chalonnes, Jarzé continuent de fonctionner, avec des bénévoles ou en régie municipale. Beaufort et Candé, qui étaient dans l'activité itinérante sont devenues des salles fixes (même si on peut regretter la façon un peu cavalière dont elles ont quitté le réseau ABC). Thouarcé va sans doute faire de même.

Et le soir de l'Assemblée générale, les maires présents se sont dits prêts à reprendre l'activité itinérante, sous une forme qui reste à inventer, et à s'en donner les moyens. Que n'y ont-ils pas pensé plus tôt !

*Jacky Minier*

## HUMEURS ET RUMEURS

### Journalistes en colère

Depuis le rachat du « Courrier de l'Ouest », la section locale du Syndicat National des Journalistes ne cesse de dénoncer les sommes faramineuses ponctionnées sur l'entreprise au bénéfice du nouvel actionnaire majoritaire, à savoir SIPA la société gérante d'« Ouest-France ». Mathieu Fushs, PDG du « Courrier de l'Ouest », gendre du riche patron du quotidien breton François-Régis Hutin dont il brigue la succession, met en avant la situation financière du journal qu'il dirige pour annoncer des mesures drastiques de réforme de la rédaction, de non remplacement de journalistes partant à la retraite et autres réjouissances. Le SNJ qui constate l'opulence de l'effectif de la rédaction en chef du C.O s'insurge aussi contre la niaiserie des sujets qu'on oblige les rédacteurs à traiter. Dernier exemple en date : les facteurs mordus par les chiens. De quoi écrire des articles incisifs... Pour tout un tas de raisons, et devant l'autisme de leurs patrons qui n'entendent pas changer d'un iota leur plan pour aller droit dans le mur, les journalistes du « Courrier de l'Ouest » ont voté, à une large majorité, une motion de défiance contre leur direction. Et ont ensuite entamé une grève des signatures. Affaire à suivre.

*Marcel Lepovregault*

### Élection européennes : un scrutin marqué par l'abstention

À un mois des élections européennes du 25 mai, la mobilisation des électeurs constitue le premier enjeu du scrutin. Selon un sondage CSA pour BFMTV et Nice-Matin (journal Politis), seuls 35 % des Français se disent tout à fait certains d'aller voter.

Ce résultat n'a rien de surprenant. Depuis 1979,

année de la première élection des députés européens au suffrage universel, l'abstention à ce scrutin n'a cessé d'augmenter dans notre pays, hormis une pause lors du scrutin de 1994, jusqu'à près de 60 % en 2009. Il n'est pas le fait que de la France. La même année, il avait été en moyenne de 57% sur l'ensemble des nations.

Dans notre pays, la campagne des pro-européens et leurs amendements pour améliorer l'Europe d'aujourd'hui suffiront-ils à la stopper ?

L'appel à une rupture et à autre Europe sera-t-il entendu ?

L'apparition d'un nouveau parti Nouvelle donne arrêtera-t-elle l'hémorragie des « pêcheurs à la ligne » ?

Ce n'est pas certain en ce qui concerne cette nouvelle organisation, animée par Larroutou. Elle s'adresse plus à des électeurs hésitant entre le parti socialiste, le front de gauche, les verts qu'aux abstentionnistes.

De plus, l'appel de certaines personnalités (Emmanuel Todd, en particulier) et d'une partie de la gauche radicale au boycott politique peut contrarier les exhortations à la participation. Certes, l'abstentionnisme est un phénomène endémique qui marque principalement les jeunes et les populations désespérées, mais il est nettement plus marqué pour les élections européennes. Ce fort taux de non-participation devrait interroger les partis qui s'y présentent. En effet s'il traduit en partie une indifférence et une méfiance pour l'Europe il n'est pas pour autant un signe profond d'un désintérêt pour celle-ci.

Lors du référendum du 29 mai 2005 sur le traité établissant une constitution pour l'UE, l'abstention n'avait été que de 30,63 %. Le désamour d'une partie des électeurs découle d'une impression d'une construction politique fort peu démocratique et inéluctable. Si l'électeur pressent (à tort ou à raison) que son vote peut contribuer à changer l'état des choses, il se déplace.

Par ailleurs, la prise en compte, des votes blancs dans les suffrages exprimés, augmenterait peut-être la participation. Tout au moins, elle tendrait à donner un éclairage plus juste sur le suffrage.

*J. P.*



**« MOURIR POUR LA PATRIE EST LE SORT LE PLUS BEAU » A DIT VICTOR HUGO. « FAIRE SON DEVOIR » A ÉTÉ AU TEMPS DE NOS GRANDS-PARENTS LE PROPOS, LE LIEU COMMUN RÉPÉTÉ DES SOLDATS-CITOYENS. LES DRAPEAUX NATIONAUX AGITÉS SUR LES STADES PAR LES SUPPORTERS ONT PEU À VOIR AVEC CES MAXIMES.**

L'institution militaire est bien lointaine depuis que la conscription a disparu et que sous l'uniforme on voit seulement des professionnels. C'est le moment de rappeler que le patriotisme a eu, il y a peu encore, des contestations de masse. Ainsi en octobre 1918 chez nos voisins allemands sur deux mille soldats partant au front, à l'arrivée dans les tranchées, ils sont parfois mille seulement : c'est que dans les grandes villes allemandes, la guerre civile gronde. Le désir de révolution a gagné la troupe. Et en 1940, chez nos propres mobilisés, sitôt l'encadrement hors de vue et les premiers soldats allemands aperçus, la préoccupation a été, pour ceux qui avaient été mal conditionnés à attendre les ordres, de dénicher des habits civils à troquer contre la tenue kaki.

Quant aux appelés en Algérie, combien n'avaient-ils pas dans leur sac à dos des vêtements civils pour le cas où ? Les professionnels de la guerre n'ont pas vu alors que le patriotisme avait beaucoup de plomb dans l'aile. Formez vos bataillons ? Pas vraiment. Aussi les rappelés de 1956 ont-ils été les témoins et les acteurs d'une catastrophe militaire, financière, morale. Plus d'un officier supérieur a dû ramasser son képi dans la poussière. Au camp de Mourmelon, le général Zeller s'est retrouvé tout nu. Les rappelés étaient désemparés, indignés, résistants. Heureusement ils n'avaient pas d'armes. S'agissait-il d'une révolte contre l'État-nation ? Plutôt d'un éloignement, de la perte du sentiment d'appartenance à la France

« notre mère », pour l'essentiel développé au XIX<sup>e</sup> siècle, mais ébranlé par les deux guerres mondiales. Restent bien vivants, la vieille appartenance, l'esprit de clocher, les rivalités locales. Ils animent une démocratie au quotidien dont témoigne la forte participation aux élections municipales au-delà de la bouderie insistante envers les décisions de l'État.

### Résistance à l'absurde

On peut espérer que dépassant les coups de clairon commémorant les deux guerres, aux applaudissements de l'industrie touristique, le poilu, les tranchées, etc, saura faire entendre l'esprit de résistance. Résistance à l'absurde qu'on qualifierait un peu trop vite et bien à tort d'incivilité. C'est que, loin du patriotisme de l'an II, entre 1870 et 1914 la jeunesse a été chauffée à l'ennemi qu'on disait héréditaire, a été moulée dans un univers combattant. Ainsi Alain Fourmier, après avoir écrit : « Aucun pays n'est le mien si ce n'est peut-être le bourg où je suis allé en classe et au catéchisme... », est mort en soldat qu'on dit exemplaire. Ainsi Charles Péguy... Après que Jacques Chirac eut signalé combien la raffe du Vel d'Hiv était déshonorante, après la journée des mères, celle de ceci ou cela, celle de la victoire, celle de l'armistice, ne pourrait-on pas, une fois par an, marquer une journée de la honte. Il ne s'agit nullement de se couvrir la tête de cendres tous les matins, de dénigrer les agitations attendries autour de telle commémoration à protocole compassionnel, de s'opposer aux éventuels égarements à mises en scène surjouées. Mais tout simplement d'aider à reconnaître que vers 1900 la jeunesse a été formée selon un modèle consternant, que la colonisation a eu pendant un siècle un versant peu digne, que rappeler sous les drapeaux, comme on dit, une classe d'âge en 1956 était de l'inconscience. ... Certes l'armée, le plus souvent, n'a fait qu'exécuter les ordres du pouvoir civil mais dans ces affaires elle a perdu le prestige dont naguère, aux yeux de certains, elle était parée.

Gérard Balesme

## HUMEURS ET RUMEURS

### Serrer les rangs

Les années passant et l'âge approfondissant les rides, on va peu ou pas en boîte. Par contre on s'attarde souvent au crématorium de Montreuil-Juigné. Parfois aussi dans les cimetières. De nouvelles assemblées singulières tournent ainsi en habitudes, variantes du besoin de vivre ensemble. Amis, serrons les rangs ! Chacun dans son coin médite sur chacune de nos pauvres vies, comme dit l'autre. Chacun déroule un chapelet de réflexions, s'interroge. Pourquoi lui ou elle, et pas n'importe lequel d'entre nous. On va tous y passer, etc. Revenant d'acheter le pain et le journal, consulter les avis d'obsèques, c'est un peu pressentir une invitation. On reverra d'anciens visages. On dira à des connaissances depuis vingt ans perdues de vue, comme aurait pu le chanter Julio Iglesias, tu n'as pas changé. On aura un instant la sensation, le rêve sans doute, d'être encore jeune un peu. Sauf que le lendemain, pas de chance, on chope un mauvais coup. Tout de même, les fidèles d'une petite et simple référence, référence à la FOL et son Anjou laïque par exemple, font comme une famille. Étant entendu que les plus belles familles sont celles qu'on se fabrique.

G. B.

### Des politiques bougés, mais pas de « bougé » politique

*Il faut que tout change pour que rien ne change* dit un personnage du roman le



Geneviève Fioraso

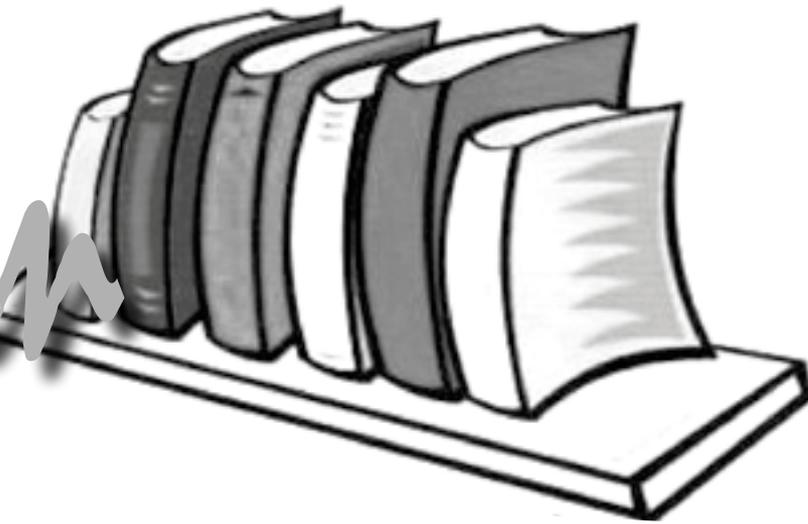
Guépard. Le président inaugure une autre formule « Bougeons pour que rien ne bouge ». Le résultat est identique, sauf qu'il ne se donne pas la peine de changer. À quelques exceptions près, il prend les mêmes. Il les bouge seulement vers d'autres places. Sauf si la personne est contestée par ceux à qui elle s'adresse. Surtout si ces derniers sont de gauche, elle conserve son poste. C'est le cas de Geneviève Fioraso accusée par la communauté universitaire de perpétuer la politique précédente. Mais Geneviève a des appuis, notamment le journal Le Monde. Le quotidien du soir approuve la libéralisation des Universités, comme il adhère à la refondation de l'école. Et, plus Le Monde soutient sa politique, plus le président aime à penser que c'est encore un journal de référence.

Depuis son élection le président entend ce qu'il veut bien entendre. Les Ministres sont « bougés » en conséquence. Mais pas de « bougé » politique comme on dit dans la « novlangue ».

### Les « palmarès » à la poubelle !

En toutes saisons, fleurissent un peu partout dans les médias d'innombrables classements et palmarès. Ceux qui visent à désigner les meilleurs – ou les plus mauvais – lycées, hôpitaux ou villes « où il fait bon vivre » s'affichent en « une » de la grande presse magazine. Reposant sur des données produites par d'autres, et donc peu coûteux à présenter, présentant une très faible valeur informative, sont-ils aussi anodins qu'il n'y paraît ? La plupart des articles qui présentent les résultats de ces « palmarès » réussissent l'exploit de n'évoquer ni la moindre explication des inégalités qu'ils manifestent, ni aucune solution envisageable pour les résorber. Mais pour qu'il en aille autrement, un véritable travail journalistique serait nécessaire. Ces « palmarès » apparaissent comme les promoteurs d'une certaine vision du monde de la compétition de tous contre tous. Sous couvert d'évaluation neutre de l'action publique, ils sont une machine à porter des coups sévères aux services publics. Bien qu'ils ne provoquent pas ce qu'ils suggèrent, ils contribuent à le légitimer.

# Le coin



# des Libraires

## Retraités Les boucs émissaires

Les articles de presse et les rapports sur le « vieillissement de la population » tentent de faire croire que les dépenses de retraites et de santé vont appauvrir les actifs et mettre l'économie en péril. Jacques Pellissier, dans son livre « La guerre des âges », dénonce cette imposture.

### Les envahisseurs

La part des plus de 60 ans dans la population passerait de 21% en 2005 à 35% en 2050. Les médias se déchaînent : « Invasion de vieillards ! L'Europe submergée ! Les vieux sont en passe de devenir majoritaires en France !!! »

## Dictionnaire amoureux de la laïcité<sup>1</sup>

Henri Pena-Ruiz, avec ce dictionnaire, ne sème pas à tout vent. Il respecte, certes, l'abécédaire, mais en talentueux jardinier d'idées. Sa bêche s'enflamme pour réhabiliter les victimes des adversaires de la laïcité.

Pour le petit-fils d'immigrés espagnols, le silence n'est jamais innocent.

Son travail est à la fois un réquisitoire sans concessions et une tendresse sans bornes pour une humanité souvent assujettie à l'inhumanité.

L'amour ne naît-il pas de la connaissance ? Et plus la connaissance est grande, plus l'amour... Au nombre de ses coups de cœur dans cette encyclopédie laïque, Spinoza, Voltaire, Diderot, Rousseau, Hugo, Camus, Aragon... Ce nomadisme intellectuel permet au lecteur de migrer pour se libérer de contraintes étouffantes.

Sensibilité à fleur de peau et violente douceur pour réclamer des jours meilleurs. Ce dictionnaire enlumine une histoire d'homme, à hauteur d'homme. Une histoire dont les hommes sont les auteurs avec la menace continue sur les têtes et dans les têtes de régressions, d'accommodements déraisonnables.

Pages fortes, repères précieux pour se situer dans l'océan des faux-semblants, des consensus lâches. Une boussole

Les mots ne sont pas assez durs pour culpabiliser les retraités, ces privilégiés qui ne veulent pas renoncer à leurs acquis ni accepter de nouvelles récessions.

Ainsi, ils sont accusés d'inadaptation à l'évolution du monde actuel, aux conditions de production et de travail. Réfractaires au changement, ils sont un frein au progrès. Egoïstes, ils ne pensent qu'à leur retraite, leur santé et leur sécurité. Improductifs, ils vivent aux frais de la société.

Aucune reprise économique ne viendra d'une population vieillissante. Dans ces conditions, peut-on demander aux jeunes de continuer à payer les retraites de leurs aînés ?

### Les boucs émissaires

Ce déchaînement médiatique n'est pas gratuit. Il veut faire porter sur les retraités les déséquilibres dus à la crise en

nécessaire pour conserver le cap en alliant, comme le préconise Antonio Gramsci « le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté ». Pour ne pas perdre le nord.

**Gilbert Auzias**  
(Président de la FOL de l'Ardèche, article paru dans le journal *Envol*)  
<sup>1</sup>Éditions Plon. 25 €

### Vous avez dit changement ?

Le gouvernement a changé. Le premier ministre a changé. La politique envers les retraités n'a pas changé.

Après avoir rallongé la durée de cotisation pour une retraite à taux plein, après avoir créé une cotisation pour la dépendance payée par les seules personnes âgées, le gouvernement a gelé toute hausse des pensions jusqu'en octobre 2015.

A moins d'être sourd et aveugle, chacun sait que la baisse du pouvoir d'achat de 15 millions de retraités freinera la consommation intérieure et aggravera la situation économique et sociale du pays. À moins que retraités et actifs n'agissent ensemble pour changer le cours des choses.

matière d'emploi, de pouvoir d'achat, de santé. Et ainsi dégager de leurs responsabilités ceux qui ont créé cette situation.

Les vieux ne sont pas coupables des maux dont on les accuse.

Rétablissons quelques vérités.

Le ratio des plus de 60 ans en 2050 n'est pas économiquement pertinent. Il faut tenir compte du nombre de personnes inactives (retraités, étudiants, écoliers, chômeurs...) par rapport aux actifs qui les prennent en charge. En 2000, il y avait 16 inactifs pour 10 actifs. En 2050, il y aura 17 inactifs pour 10 actifs. Pas de quoi fouetter un chat, d'autant que les richesses produites augmenteront fortement.

Les ressources nécessaires pour financer les retraites et la protection sociale dépendent d'abord des salaires et de l'emploi. Ce ne sont pas les retraites et la sécu qui menacent l'économie, mais l'économie (chômage, bas salaires,

exonérations patronales, fiscalité...) qui menacent les retraites et la santé.

### L'avenir n'est pas écrit

Que deviendrait la société française sans les retraités, sans leur apport physique et financier à la vie sociale, aux associations, à la gestion des communes et des territoires ? Ne méritent-ils pas un minimum de considération, voire de reconnaissance pour ce qu'ils ont accompli ? Est-il acceptable que 10% d'entre eux vivent aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté ?

Répudions les fausses affirmations, les fausses solutions. Nous sommes demandeurs d'une société solidaire, égalitaire, où il fait bon vivre ensemble.

L'avenir sera ce que nous en ferons.

*Jean-Pierre Thuleau*

## Les coups de cœur de Martine

*À fond de cale*

Voici une belle démonstration du fait que rien n'est tout blanc ou tout noir et que certains ne sont pas faits pour le bonheur. . .

*Le lecteur de cadavres*

Comme avec la Quête (R. Lyndon), j'ai aimé partir dans un autre univers et apprendre des choses. De plus, ce roman est basé sur un personnage qui a existé.

*Entretien avec Undévoy*

Ce long dialogue qui peut être lu comme une pièce de théâtre entre un professeur de philosophie et un gigolo qui refuse de vivre dans la réalité m'a beaucoup plu.

*À la librairie « Contact », Martine peut donner de plus amples informations.*

## Ainsi soit Benoîte Groult de Catel

Ce livre est à l'origine l'histoire d'une amitié entre deux femmes de deux générations différentes, l'une romancière et pionnière du

féminisme, l'autre dessinatrice pionnière de la bio-graphique, telle qu'elle se nomme. Rencontres dans tous les lieux chers à Benoîte (Hyères, Bretagne, Paris) et retours sur les épisodes les plus marquants de l'histoire personnelle d'une femme et de son engagement dans les combats du féminisme durant presque tout le 20<sup>ème</sup> siècle. C'est une visitation intime et drôle, tendre et douce du destin de Benoîte Groult, féministe au quotidien.



# Collège public de Beaupréau ENCORE ET TOUJOURS

**DEVANT LE BLOCAGE DU CONSEIL GÉNÉRAL, LE COLLECTIF VIGILANCE LAÏCITÉ, S'EST À NOUVEAU ADRESSÉ EN FÉVRIER AU MINISTRE DE L'E. N. LA QUESTION ARGUMENTÉE EST SIMPLE : DEVANT LE DÉNI RÉPUBLICAIN D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE, UN MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE A-IL ENCORE LA VOLONTÉ D'USER DE TEXTES OFFICIELS POUR S'IMPOSER. LA RÉPONSE DU NOUVEAU MINISTRE AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION LAÏQUE QUI AVAIT RELAYÉ LE LETTRE, EST CLAIRE : IL REFUSE D'INTERVENIR. IL S'ASSOIT SUR LE CODE DE L'ÉDUCATION. MERCI POUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ.**

Monsieur le Ministre,  
Le collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges, l'association des parents d'élèves des écoles publiques de Beaupréau, le collectif vigilance laïcité de Maine-et-Loire vous informent qu'un nouveau vœu fut voté au CDEN du Maine-et-Loire du 7 février 2014. Il demande (21 voix pour, deux voix contre) une nouvelle fois l'ouverture d'un collège public à Beaupréau en même temps que celle du lycée construit par la Région.

Le vœu, comme vous pouvez le constater, fut présenté par des syndicats d'enseignants, des organisations laïques, mais aussi par le Conseil régional. Le Vice-Président du Conseil régional, présent à la séance, proposa un rapprochement entre les deux collectivités territoriales pour édifier des locaux communs et diminuer ainsi le coût du collège. Il réaffirma l'offre d'un accueil provisoire des élèves dans les locaux du lycée en 2015.

Ce fut un refus réitéré de la part du premier Vice-Président du Conseil général. Bien qu'il admit que les chiffres des effectifs fixés en 2007 par le Conseil général pour l'ouverture seraient atteints en 2015, il argua que le maintien d'un effectif de 250 élèves dans les collèges publics voisins n'était pas assuré. Ce qui est contesté par les enquêtes des parents d'élèves. De plus, il a élargi le secteur géographique des collèges publics qui pourraient accueillir des élèves (Chemillé et Cholet). Par ailleurs, il mit l'accent sur la proximité en distance et non sur le temps passé en déplacement.

Il est patent qu'en insistant simultanément sur la durabilité des effectifs et sur les places disponibles dans des collèges voisins, que le Conseil général veut différer, autant que faire se peut, la construction d'un collège public à Beaupréau. C'est un choix politique visant à protéger les trois collèges privés existants sur le canton.

Le Président du Conseil général et sa majorité savent très bien que la réalisation d'une cité scolaire publique (col-

lège et lycée) à Beaupréau serait un facteur de développement pour l'enseignement public dans les Mauges. L'offre serait en adéquation avec les besoins et, en même temps, augmenterait les demandes de services publics en amont dans les communes du canton.

C'est d'ailleurs pour cette raison que l'actuel Président du Conseil général fit campagne contre la construction du lycée lors de sa candidature sur la liste U.M.P. au poste de Président de Région. Aujourd'hui, en ajournant (sine die) la construction du collège en tant que Président du Conseil général, il



pense pouvoir handicaper la réussite de l'ouverture du lycée programmée pour 2015.

Les collectifs et les parents d'élèves ne se font donc aucune illusion sur la satisfaction des deux premiers points du vœu. Pour des raisons politiciennes, ils seront à nouveau repoussés par le Conseil général.

Il reste le troisième point, lequel, conformément à l'article R 211-3 du code de l'éducation, s'adresse à monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale et à

monsieur le Préfet. Cet article permet à monsieur le Préfet, «sur proposition de l'autorité académique, et après avis du conseil départemental ou académique de l'éducation nationale, (de) mettre en demeure la collectivité compétente de procéder à l'inscription de l'opération d'investissement nécessaire au programme prévisionnel des investissements et d'accepter son inscription sur la liste annuelle des opérations de construction ou d'extension prévues respectivement aux articles L. 211-2, L. 213-1 et L. 214-5.»

C'est la troisième fois qu'un vœu approuvé très majoritairement au CDEN de Maine-et-Loire demande l'application de cet article pour mettre un terme à la mauvaise volonté du Conseil général traduite par de nouvelles conditions de réalisation.

Le premier vœu fut présenté le 15 novembre 2010, le second le 16 octobre 2012. Il fallut des courriers recommandés pour obtenir des réponses. Les deux réponses signifièrent une fin de non recevoir. Celle du 15 novembre 2011 n'étonna pas. Elle émanait d'un Préfet nommé par Nicolas Sarkozy. En revanche, la réponse du 18 février

tous les niveaux est un devoir de l'Etat ». Cet article doit s'appliquer sur tout le territoire de la République» (pièce jointe P4).

L'attitude de monsieur le Préfet de Maine-et-Loire lors de la séance du CDEN du 7 février dernier laisse à penser fortement qu'il continuera à s'aligner sur la position du Conseil général. En effet, d'emblée, il a sous-entendu l'inutilité d'un vœu censé reprendre celui du 16 octobre 2012 auquel il avait déjà répondu négativement.

**Une injonction de votre part s'avère donc indispensable pour qu'enfin le commissaire de la République de Maine-et-Loire prenne en compte l'article R 211-3 du code de l'éducation mentionné dans les trois vœux successifs.** «L'organisation convenable du service public de l'enseignement du second degré l'exige» (préambule de l'article), tant les demandes exprimées pour ce service public d'éducation sur place augmentent, tant la continuité du service public d'éducation de la maternelle à la terminale serait un facteur de développement de l'école de la République dans le canton.

En l'occurrence, laisser le Conseil général user à sa guise des lois de décentralisation pour ne pas construire le collège dénierait le devoir de la Nation et de l'Etat de «garantir ( . . . ) l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés» (article L 141 du code de l'Éducation).

Si le Conseil général s'entêtait, s'il refusait d'obtempérer à la mise en demeure de procéder à l'inscription de l'opération d'investissement nécessaire, l'Etat, conformément à l'article à l'article L211-3 du code de l'Éducation, pourrait faire l'avance des dépenses de construction et se faire ensuite rembourser par le Conseil général. La substitution ne serait donc que temporaire.

Dans ce cas une collaboration entre l'Etat et le Conseil régional pour la mise en œuvre de la cité scolaire pourrait sans doute être envisageable.

Des possibles protestations d'ingérence de la part du Conseil général ne seraient pas entendues. En effet, une intervention républicaine à Beaupréau en faveur de l'enseignement public ne pourrait être taxée de partisane tant l'enseignement privé catholique y jouit d'une situation privilégiée (3 collèges, un Lycée d'enseignement général, un lycée professionnel), tant le libre choix de l'école cher aux libéraux est faussé.

Monsieur le Ministre, il est urgent que vous interveniez pour ne pas désespérer les militants laïques du département.

# HUMEURS et RUMEURS

## Petit florilège de promesses européennes

Ces promesses ont été lues ou entendues lors des campagnes référendaires de 1992 sur le Traité de Maastricht et de 2005 sur le Traité Constitutionnel Européen.

« Je crois que l'Europe est la plus belle nouvelle dans l'histoire de l'humanité depuis cinquante ans ».

(Harlem Désir : Le Monde 21 octobre 2004).

« L'Europe, ce sera plus d'emplois, plus de protection sociale et moins d'exclusion ».

(Martine Aubry, 12 septembre 1992).  
« La merveilleuse légende de l'Europe s'inscrit surtout dans l'ordre de la dynamique et du symbole... Le seul éclair apparu dans les ténèbres de l'histoire depuis qu'elle existe ».

(Jean Daniel Le Nouvel Observateur, 25 novembre 2004).  
« Un « non » au référendum serait pour la France et l'Europe la plus grande catastrophe depuis les désastres engendrés par l'arrivée de Hitler au pouvoir ».

(Jacques Lesourne, directeur du Monde, 19 septembre 1992).  
Et pour clore ce florilège qu'il paraît inutile de commenter, des aveux.

« L'Europe est une machine à réformer la France malgré elle ».

## Les mystères du trading à haute fréquence

Le trading à haute fréquence utilise des algorithmes capables de réagir en une milliseconde pour acheter et vendre; ils sont derrière 90% des ordres donnés sur les marchés financiers.

Le 18 septembre 2013 aux Etats-Unis, un milliard de dollars ont été transférés en 0,02 seconde dont 400 millions dans les 100 premières millisecondes.

En soi, que des sommes aussi extravagantes puissent passer entre des milliers de mains – certes virtuelles – en si peu de temps est déjà un mystère

pour le commun des mortels. Mais ledit mystère est ailleurs. Ce 18 septembre 2013 la banque fédérale américaine rend publics ses nouveaux taux d'intérêts à 14 heures pile aux quatre coins des Etats-Unis à partir de la capitale. Or, il s'avère que les marchés de New York et Chicago réagirent un peu trop rapidement à ces nouvelles. Elles le firent en un laps de temps si court que les experts ont calculé que l'information aurait circulé plus vite que la lumière dans le vide soit 300 kilomètres par milliseconde ce qui est impossible. On soupçonne donc un délit d'initiés ou une transmission anticipée et ciblée de l'information... Pour l'instant le mystère demeure.

## Canonisation et République laïque

Même si des mécréants de mauvaise foi pensent que c'est un formidable coup de pub la canonisation de Jean XXIII et de Jean-Paul II par leur successeur François concerne uniquement l'Eglise catholique et ses adeptes. Hors de tout avis personnel des uns et des autres, la France, en tant qu'Etat laïque, doit la respecter et s'abstenir de tout commentaire. Ce qui fut fait. Hélas, le silence de réserve de bon aloi sur le bien fondé de la canonisation fut récusé et démenti par une assistance officielle à la cérémonie.

Encore plus que la visite du Président de la république au souverain du Vatican (Etat très discuté), l'hommage manifesté par le Premier ministre est une entorse au principe de notre République laïque. Par sa présence, le Premier ministre honore des papes intercesseurs de Dieu qui, en son nom, auraient réalisé des miracles. Il approuve, de fait, un événement strictement religieux qui ne le regarde pas en tant que représentant de la France laïque.

Après le discours de François Hollande à Carmaux, Jean Jaurès, acteur de la loi de séparation de l'Etat et des Eglises de 1905, a encore dû se retourner dans sa tombe. Que notre Premier ministre veuille croire aux miracles, c'est fort possible. Mais il pouvait prier chez lui, à titre privé. La République laïque ne lui aurait pas reproché.

## Mais que fait le CSA ?

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel est censé veiller

à l'équité de traitement dans les médias des différentes sensibilités politiques. Il a publié un relevé du temps de parole dans la période précédant les élections municipales du 10 février au 21 mars 2014.

Citons quelques chiffres figurant dans ces relevés dont il faut signaler qu'ils sont fournis par les médias eux-mêmes.

Pour France 2, on a le FN à 17,65%, le PCF et le PG à 7,27%, le PS à 28,58% et l'UMP à 21,27%.

Canal + fait mieux : 17,76% pour le FN, 26% pour le PS et 56,07% pour l'UMP et...zéro pour tous les autres.

Sur les chaînes d'information, par exemple i-Télé, le FN a droit à 21 minutes, le PCF et le PG à 12 minutes, le PS à 55 minutes et l'UMP à 45 minutes.

Le 19 mars, le CSA a publié un rappel à l'ordre à destination des médias. Dans cette note il regrette « le faible accès à l'antenne des représentants de l'UMP et du PS » et reproche « la persistance de la sur-représentation du FN ». Rien d'autre.

Jusqu'au terme de la campagne, rien n'a changé dans les déséquilibres constatés.

Que fait le CSA ? Rien.

A quoi sert le CSA ? A rien.

## Alerte !

Est-ce un sujet de débat à l'occasion des élections européennes ? Non. On est prié par Bruxelles d'ignorer les tractations clandestines engagées par la Commission Européenne avec les Etats Unis. Même les députés européens – élus eux – sont tenus dans l'ignorance. Cela au motif de « la complexité technique » du dossier.

De quoi s'agit-il ? d'un Accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (A.P.T.) fondé sur le libre échange, hormis « l'exception culturelle » concernant l'audio visuel. Il s'agit de faire disparaître toutes les réglementations au service des consommateurs Et en avant toute pour les multinationales de l'énergie, de la chimie, de l'agro-alimentaire, de l'eau, des transports, du B.T.P., sans parler des services qui ne seraient plus soumis à quelque réglementation que ce soit.

Au total, c'est la démocratie, la souveraineté citoyenne, qui sont piétinées.

J.P. B.

Nom :  
N° : Rue :  
Code postal :  
Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

12 € abonnement annuel

20 € abonnement de soutien

€

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)

14 bis, avenue Marie-Talet

49100 Angers

## L'Anjou Laïque N°108

Fondateurs : Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication :

Jack Proult

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Laurent Charrier, Jean-Louis Grégoire, Louis Le Meter, Jean-Claude Michineau, Yves Mulet Marquis, Jean-Pierre Thuleau.

Maquette conception et mise en pages :

Jean-Claude Michineau

Collaborations : Christian Pihet; Michel Chauveau, Maurice Décaillot, Corinne Bouchout, Hanène Zbiss, Hédi Djelassi.

Imprimerie Paquereau

Technographis

31, rue Eugène Delacroix

49000 Angers

N°CCPAP 0715 G 86832

ISSN 1245-0936

## Blog Anjou laïque

[Http://anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)

Des compléments d'articles,  
de nouvelles contributions.

Adresse mail :

[anjoulaique@gmail.com](mailto:anjoulaique@gmail.com)

Votre librairie

# Contact

librairie  
papeterie

3, rue Lenepveu Angers

Manuel Valls. Entre inquiétude syndicale et revendications patronales



# Les délires de Nono



Du jamais vu : 40 points séparent la cote de popularité du chef de l'État de celle du Premier ministre. François Hollande est au plus bas et voit même une partie des sympathisants du PS lui tourner le dos.

**Popularité. Un écart abyssal entre Hollande et Valls**

## Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

**Cuisson des pommes de terre**  
Pourquoi Jean Sulpice, chef étoilé de Val Thorens, met-il plus de temps pour cuire ses pommes de terre que Paul Bocuse chef étoilé de Lyon ?

Réponse de la devinette précédente: Balances

L'allongement du peson à ressort dépend de la force exercée sur son extrémité. La force de l'attraction lunaire est 6 fois plus faible que la force de l'attraction terrestre. Lorsque vous suspendez au peson il s'allonge donc 6 fois moins sur la lune que sur la terre et le poids que vous lisez est 6 fois plus faible. L'équilibre d'une balance Roberval s'obtient lorsque les masses sur les deux plateaux sont égales. La masse mesure la quantité de matière contenue dans un corps. Que vous soyez sur la terre ou sur la lune cette quantité de matière ne change pas. L'indication obtenue sur la lune reste identique à celle obtenue sur terre. Le langage courant confond souvent poids et masse. Pour les physiciens il s'agit de deux grandeurs différentes. Le poids est une force qu'ils expriment en Newton (N). La masse est une quantité de matière qu'ils expriment en kilogramme (kg).

Même à la surface de la terre votre poids varie. Il diminue de 0,5% du pôle à l'équateur.

Yves Mulet-Marquis

**ATTAC, les Amis du Monde diplomatique et de l'Anjou laïque**

invitent à un débat sous forme de controverse :

« Euro: doit-on en sortir ou pas ? »

avec Aurélien Bernier, militant, spécialiste des politiques environnementales et se revendiquant du courant de la démondialisation, auteur de l'essai : « Les tabous de la gauche radicale : pourquoi le Front de gauche échoue face au Front national ».

et Pierre Khalfa, syndicaliste, membre du Conseil économique et social et environnemental, au titre de Solidaires, co-président de la Fondation Copernic, membre du conseil scientifique d'ATTAC

Mardi 20 mai 2014 à 20 heures  
Salle du Doyenné (près du Chabada) à Angers